

## Chapitre IV : Le contact avec l'extérieur

*"Un peuple qui ne connaît pas son histoire ne peut ni comprendre le présent ni bâtir son avenir".*

~ HELMUT KHÖL

L'Itombwe traditionnelle et ses environs ont subi une évolution lente mais progressive due à leur rencontre avec deux puissances extérieures qui se sont imposées à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les contacts avec les arabisés et les Belges conduisirent à des transformations socio-économiques et politiques, qui provoquèrent un gauchissement des systèmes d'organisation traditionnelle et un régime hybride.

### I. La rencontre des Arabes et Arabisés.

Au cours de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les trafiquants arabes et arabisés d'Udjidji sur la côte orientale du lac Tanganika ont pénétré dans l'Itombwe par deux voies :

- la première était celle qui traversait le Burundi et passait par le Nord du Lac Tanganika, avant d'atteindre Uvira;

- La seconde, celle de la traversée du lac Tanganika au moyen des pirogues, ayant l'entrée dans l'Itombwe par Baraka et par l'île Ubwari en 1881.

A partir d'Uvira et de Baraka, l'action des esclavagistes arabes et arabisés s'est étendue à d'autres points le long de la côte occidentale du lac Tanganika.

La mémoire populaire a retenu une apparition mystérieuse des hommes blancs, qui n'étaient autrement désignés que par les mots "Ibambu" ou "Banyamweru" et plus tard "Abarungwa".

La date de leur arrivée n'est pas connue, mais Rurenza<sup>(70)</sup> affirme que

<sup>(70)</sup> Rurenza né Ruvumera en 1875, était âgé de ±17 ans à cette époque. Il se rappelait qu'à l'âge de ±15 ans (1890) à Ruvumera, il voyait des gens souffrant

c'était bien avant l'arrivée des Allemands (abadage), et des Belges (Ababereshi), dans l'Itombwe.

Il convient de faire remarquer que la présence arabe dans l'Itombwe, malgré son caractère brutal fort remarquable n'a joué qu'un rôle assez peu étendu sur plusieurs plans dans la plaine de la Ruzizi et à la côte lacustre. Les montagnes sont restées isolées; elles ont constitué une zone de refuge des populations autochtones fuyant ces "nouveaux envahisseurs".

L'arrivée des arabes dans l'Itombwe s'est traduite par l'introduction des maladies, jusque là inconnues, véhiculées par les porteurs de caravanes. La mémoire collective attribue, peut-être faussement, l'origine arabe, à ces maladies.

Trois maladies ont, particulièrement, endeuillé l'Itombwe et sont restées dans la mémoire populaire :

1<sup>o</sup>) La Maladie du sommeil (ubutendeza) : la plaine de la Ruzizi a été plus frappée par cette maladie. Mworoha (61) précise qu'entre 1880-1920, la diminution de la population due à la maladie du sommeil, dans la plaine de la Ruzizi pouvait se situer entre 20 et 40%.

La population fuyait les zones infectées<sup>(71)</sup>. Rurenza explique que cette maladie obligea beaucoup de familles Banyamulenge, restées encore dans la plaine de la Ruzizi, à monter à Mulenge et à Ruvumera, localités situées à 1.800 m d'altitude et non infectées. Les statistiques laissées par l'administration allemande à la veille de la première guerre mondiale sont éloquentes à ce sujet. Selon ces informations statistiques, la population de la plaine de la Ruzizi (Imbo) est passée entre 1880 et 1920 de 300.000 habitants à 150.000, soit une diminution de 50%<sup>(72)</sup>. Il est, bien entendu, vrai que d'autres raisons peuvent expliquer cette forte diminution de la population mais la principale reste la maladie du sommeil.

2<sup>o</sup>) Le charbon bactérien (agapfunya) et la peste bovine (akaranda) furent de grands fléaux. Ils seraient venus de la Somalie et se propagèrent dans la plaine de la Ruzizi et ses environs vers les années 1880-1882. Auraient-ils été importés par les arabes?

de *Sarcapsylla penetrans* (amavunja) se faire soigner avec du beurre après un nettoyage des plaies par l'urine de vache.

<sup>(71)</sup> Mworoha, op. cit.

<sup>(72)</sup> Mworoha, op. cit.

Nous ne pouvons pas l'affirmer mais leur apparition a coïncidé, malheureusement, avec l'arrivée des arabes dans l'Itombwe. Ces grands fléaux, restés dans la mémoire populaire et actuellement utilisés comme des injures graves, ont décimé des troupeaux entiers de bovins et ont eu deux conséquences majeures :

a) Le dépeuplement de la plaine de la Ruzizi au profit des plateaux de l'Itombwe;

b) La disparition de plus de la moitié du bétail et la ruine de petits éleveurs obligés dès lors à travailler pour les autres... (Abashumba).

3°) La troisième maladie, restée dans la mémoire populaire et qui serait introduite à l'époque des arabes et arabisés, fut le *Sarcapsylla penetraus* ou la chique (Amavunja)<sup>(73)</sup>.

Rurenza se rappelait qu'à son apparition, il y eût des morts. Les chiques auraient été introduites par un navire sud-américain, dans le bassin du Zaïre, et auraient atteint la région des lacs en 1892<sup>(74)</sup>.

Il y a également l'introduction de la religion musulmane et du swahili. Certains rescapés de la traite ont adopté les croyances et les rites musulmans, mais la conversion à l'Islam n'a pas été systématique; elle s'est limitée à une simple adoption individuelle des pratiques musulmanes, principalement à la côte lacustre du Tanganika. L'usage du swahili s'est, petit à petit, imposé dans les régions touchées par la traite. Les plateaux de l'Itombwe ont subi peu d'influence linguistique arabe avant l'arrivée des Européens.

Un témoignage, sur les Arabes et les Arabisés, rejoignant celui des premiers voyageurs européens, envoyés en Afrique, par les sociétés géographiques, est certes celui de Verney Lovett Cameron.

Il avait été le témoin révolté, mais impuissant des raids esclavagistes des arabes. Les observations qu'il publia en 1877 dans son livre bouleversant "Across Africa", se résument dans un passage lucide et courageux, connu par une phrase souvent reprise qui prend tout son relief dans le contexte".

<sup>(73)</sup> Rurenza se rappelait qu'à l'âge de ±15 ans (1890 à Ruvemera-Uvira), il voyait des gens venant de Mushyashya (plaine de la Ruzizi) et souffrant des chiques.

<sup>(74)</sup> Mworoha. op. cit. et Rurenza.

Sur la route, écrit-il, toujours des ruines; voir les débris de tant de villages naguère habités par des gens heureux, me jetait dans une triste inexplicable.

"Où étaient ceux qui avaient été saisis comme esclaves, massacrés des bandits engagés dans une lutte à laquelle ces malheureux n'avaient aucune part, ou morts de faim et de fatigue dans les jungles. L'Afrique perdit son sang par tous les pores"<sup>(75)</sup>.

La présence arabe s'est traduite par l'écrasement et le partage de l'autorité coutumière des chefs locaux. Il en résulta un affaiblissement du pouvoir des chefs lignagers. La véritable action des Arabes était réduite à l'influence de quelques traitants arabisés, tel que Mukandamiza, chef lignage installé à Lueba et converti en trafiquant arabisé.

Mukandamiza prit une grande importance dans la région et imposa son autorité sur quelques chefs de lignage affaiblis par les arabes. Dans presque tout le reste de l'Itombwe, chaque clan constituait une unité politique indépendante<sup>(76)</sup>.

Le système d'échange le plus utilisé était le troc entre les différents produits agricoles de la chasse et de l'élevage. Mais il existait des objets qui servaient de monnaies de change :

- des bracelets en fer poli (imiringa y'amazi);
- des bracelets en cuivre (imiringa ya rutuku);
- des bracelets en ivoire (ingoro).

La perle fut introduite par ces "monstres" venus du lac. Elle surplacait vite les anciennes "monnaies" :

- des perles grises (inigi za buki);
- des perles bleues (inigi za kangabuka);
- des perles blanches (inigi za kabera);
- des perles jaunes (inigi za kirepe).

<sup>(75)</sup> Luc Croegaert, premières africaines, Histoire et Découvertes d'un continent, Bruxelles, 1985.

<sup>(76)</sup> Muzuri G., op. cit.

La région où elles étaient achetées au bord du lac Tanganika donna son nom aux perles blanches. Le village Kabera ou Abela tire son origine de ce nom. L'unité monétaire était représentée par deux coudes de perles (Ikete). Un panier de manioc valait deux coudes; une chèvre - 15 coudes; un taurillon - 35 coudes. Cette dernière valeur s'appelait Bugeyo, mot tiré d'Ibigeyo qui est un pelage multicolore de vache<sup>(77)</sup>. A cette époque, la vache paraît comme la valeur la plus élevée.

La perle fut remplacée par une monnaie d'origine asiatique (Amafiringi) qui serait venue de l'Inde et appelée Rupiya. Certains enfants nés à cette époque avaient pris le nom de Rupiya. Ce fut le cas d'un de mes arrière-grands-parents<sup>(78)</sup>. Le Rupiya est remplacé par la monnaie allemande qui, à son tour, sera remplacée par celle des Belges.

Le vieux Manège, considéré, à juste titre, comme l'Arpagon de l'Itombwe, a eu le privilège d'avoir gardé dans son sac, pendant plusieurs années, de différentes monnaies sans savoir qu'elles n'avaient plus de cours légal. A sa mort, à l'âge de plus de 100 ans, en 1966, ses enfants, ses petits enfants et ses arrière-petits enfants découvrirent un sac plein de pièce de monnaie. Une fortune bien cachée pour Manège! Mais sans aucune valeur économique pour les héritiers. Manège nous a laissé une histoire et c'est à juste titre qu'une chanson lui a été dédiée<sup>(79)</sup>.

Les arabes introduisirent l'échange des tissus et des armes de guerre contre les esclaves. Une imposition du tribut aux villages soumis fut également introduite. Ces pratiques de brigandage entraînaient parfois des guerres entre trafiquants et populations locales. La première traversée de Rumaliza, dans la région des Babembe en 1885 fut marquée par des répressions et des massacres. Elle eut pour conséquence la fuite de la

<sup>(77)</sup> Mayugi ND., Les relations commerciales entre la plaine et la montagne: cas du marché de Kiringye; Mémoire de licence en géographie, ISP/Bukavu, 1982.

<sup>(78)</sup> Information prise : Rurenza, fils de Nyagahakwa, petit-fils de Nkanika, est né à Mulenge vers 1875. Le passage d'un Père blanc dans la région au nom de Roelens donne l'occasion à ses parents de lui coller le nom du blanc Roelens transformé en Rurenza. Il épousa Kaje, soeur aînée de Jondwe, et ils eurent beaucoup d'enfants dont le pasteur Samuel Rwihaniza, notre premier enseignant dans une chapelle école de Muganda, zone Mwenga en 1957.

<sup>(79)</sup> Manège, né à Mulenge vers 1860 et mort à Bijimbo en 1966. Chanson : "Manège apfany'akabati" = Manège est mort en laissant un sac plein d'argent. Il faut prononcer "Manégué".

population lacustre, et le dépeuplement de la côte, en faveur des montagnes et des zones forestières de l'Itombwe.

Les arabes et arabisés ont introduit également de nouvelles plantes et une techniques d'irrigation dans l'Itombwe. Le palmier à huile, le manguier, l'oranger, le citronnier et le riz ont été introduits par eux, et leur culture a été vite adoptée dans la plaine de la Ruzizi et dans toute la plaine côtière.

## II. L'occupation coloniale belge

Dans la 2ème moitié du 19è siècle, les différentes missions d'exploration ont été effectuées dans la région de la Ruzizi et de la côte occidentale du lac Tanganika, notamment celle des Anglais Burton et Speke entre 1857 et 1858, suivie de l'excursion de Livingstone et de Stanley en 1871, de Baumen en 1892 et des Pères Blancs Roelens et consorts...

Ces missions à caractère scientifique et humanitaire ont cédé la place vers 1898 aux expéditions des agents de l'Etat Indépendant du Congo (E.I.C.), au service du Roi Léopold II. Leur pénétration dans l'Itombwe a rencontré une résistance farouche de la part des populations autochtones et des traitants arabisés.

Depuis lors, des expéditions militaires furent chargées de conclure des traités de soumission, de pacification alors qu'en réalité, elles visaient à assurer la domination de l'E.I.C. sur les populations autochtones. Leur succès était favorisé par le faible développement des techniques militaires et administratives des indigènes, auxquels était appliquée la règle d'or : "diviser pour régner". Aussi, opposèrent-ils des chefs locaux entre eux, les nommant et les révoquant pour atteindre leurs objectifs d'asservissement.

Dans cette perspective, Mukogabwe Mahina, chef des Bafulero fut opposé à Kayira, chef des Banyamulenge avant d'être rélégués tous deux, le premier à Masisi et le second à Kalembelembe (Fizi).

La résistance des populations autochtones ne fut pas de si tôt anéantie. Parmi les résistants, le chef Mangwa s'est illustré par son engagement dans une guerre inégale qui dura jusqu'en 1943 contre les assauts de la Force Publique.

D'autres résistances de moindre importance, mais significatives, se sont manifestées dans tout l'Itombwe. Mais face à une force militaire supérieure et mieux organisée, la population autochtone fut vaincue et se résigna. C'est

alors qu'une nouvelle page d'histoire s'ouvrit dans cette société traditionnelle.

Elle se matérialisa par la rupture de la continuité du processus historique propre aux communautés autochtones, par des conflits ethniques et des transformations politico-économiques et socio-culturelles apparemment irréversibles!

La défaite des populations autochtones, face aux conquérants belges, permit la réorganisation spatiale de l'Itombwe par le pouvoir colonial, et dans le domaine politique, la soumission des chefs lignagers, la suppression de petites chefferies indigènes, la création des entités territoriales aux dimensions importantes et la ségration imposée à certaines ethnies.

En 1885, l'Itombwe a été incorporée dans le district de Stanley-Falls, puis détachée, en 1895, pour faire partie du district de Lualaba, région administrative du lac Tanganika sous la responsabilité d'un représentant spécial de l'Etat.

En 1890, le territoire de la Ruzizi-Kivu fut créé et englobait les populations de l'entre Tanganika et Beni avec Uvira comme chef-lieu. Ce vaste territoire était subdivisé en zones de Rutshuru-Beni et d'Uvira avec les secteurs de Bobandana, Nyalukemba, Luvungi, Uvira, Baraka et Kalembe.

"L'arrêté royal du 23 mars 1912 sépara les populations de l'Itombwe en deux territoires : Uvira et Kalembelembe<sup>(80)</sup>. Ce dernier changea de dénomination et devint Fizi en 1935. Il fut emputé, plus tard, de sa circonscription indigène d'Itombwe (actuellement collectivité secteur d'Itombwe) qui fut annexée au territoire de Mwenga en 1947.

Le décret du 06 octobre 1891 définissait les rapports entre les colonisateurs et les colonisés.

Aux termes de celui-ci, les chefs des organisations traditionnelles locales devaient observer trois principes fondamentaux :

- se soumettre au colonisateur;
- continuer à assurer la direction de leurs entités coutumières sous la dépendance de l'autorité coloniale;

<sup>(80)</sup> Gasinzira M., op. cit.

- traduire les vœux et les préoccupations coloniales auprès de leurs administrés.

Les conséquences de ce décret furent catastrophiques pour les organisations traditionnelles:

- la subordination du chef et sous-chef coutumier devenus fonctionnaires de l'administration coloniale;
- les chefs soumis aux obligations coloniales livraient des hommes pour la coupe et le transport des matériaux destinés à la construction des gîtes et des postes coloniaux;
- la délimitation et la fixation définitive des populations colonisées dans des groupements administratifs à base territoriale;
- l'imposition et la perception de l'impôt;
- la révocation et la rélégalisation des chefs non soumis<sup>(81)</sup>.

Durant toute la période coloniale belge, diverses actions ont été menées pour transformer la mentalité des indigènes. Cette tâche fut confiée aux missions chrétiennes qui dirigeaient l'Eglise et l'école.

Dans l'Itombwe, ce sont les missionnaires catholiques, Pères Blancs et Xavériens ainsi que les missionnaires protestants anglicans, méthodistes et pentécôtistes, de la mission libre suédoise, qui s'y installèrent pour la première fois.

Les Pères blancs venus de Rumonge, sur la rive orientale du Tanganika au Burundi, se fixèrent d'abord à Nyangezi, en 1906, au Nord de l'Itombwe, et fondèrent par la suite la mission d'Uvira, en 1933, avant de céder la région de l'Itombwe aux missionnaires italiens Xavériens.

Les missionnaires anglicans se fixèrent à Fizi (Kalembelembe) et ceux de la Mission Libre suédoise, à Uvira et à Lemera. Ainsi commença l'action "civilisatrice" de l'Itombwe. Mais elle fut inégalement répartie dans la région et certaines contrées restèrent pendant longtemps en dehors de cette action.

L'Itombwe "montagneuse" ou mieux les "plateaux de l'Itombwe" restèrent, presque pendant toute la période coloniale, à l'écart des transformations socio-culturelles opérées dans la plaine et le piedmont. La population y garda presque intactes ses traditions. L'inexistence des moyens

<sup>(81)</sup> Muzuri G., op. cit.

de communication (routes) agrava cette situation. Les pratiques d'exclusion de la colonisation isolèrent davantage les Banyamulenge.

Cet isolement colonial et environnemental aura des répercussions néfastes dans la cohabitation des peuples, inégalement instruits, au point où l'écart d'instruction, et le conservatisme créeront deux "mondes" dans l'Itombwe. Le couloir Ruzizi-Tanganika, et ses régions environnantes, bénéficièrent d'une implantation stable des missions chrétiennes.

Toute l'élite de l'Itombwe proviendra, à la veille de l'indépendance, de cette partie. C'est dire que l'action européenne n'a eu d'impact que sur une minime partie de l'Itombwe. Jusque vers les années 1955, les grandes missions chrétiennes ainsi que les écoles et centres de santé sont localisés à Lemera, Uvira, Baraka et Fizi.

Muzuri fait remarquer qu'à l'indépendance du Congo, en 1960, on observe trois groupes d'intérêt dans l'Itombwe<sup>(82)</sup> :

a) Le Groupe d'évolués et commerçants indigènes riches. C'est parmi ce groupe que se recrutent les leaders nationalistes qui ont lutté pour l'indépendance, et les futurs dirigeants politiques ;

b) Le groupe des manoeuvres et salariés ruraux non intégrés dans le cercle des évolués, mais détachés, par leur position intermédiaire, de leur milieu traditionnel ;

c) Le groupe des paysans agriculteurs et éleveurs du gros bétail, resté fidèle aux traditions ancestrales et ayant eu peu de contacts avec le colonisateur.

Les deux premiers groupes se localisent dans l'Itombwe "basse" (plaine de la Ruzizi et plaine côtière du lac Tanganika). Ils sont dynamiques et ce sont eux qui mènent la politique de l'Itombwe après l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale.

Le troisième groupe (où la quasi totalité des Banyamulenge se trouvent) n'est pas associée dès les premières années de l'indépendance à la gestion de la chose publique. La raison, au départ, n'était pas politique: les Banyamulenge n'étaient que des paysans sans formation intellectuelle. Les

(82) Muzuri G., op. cit.

Belges avaient donc réussi leur isolement total, sous prétexte qu'ils étaient insoumis et difficilement contrôlables<sup>(83)</sup>.

De la compétition et de l'émulation mal comprises naîtront des rivalités qui se transformeront en conflits entre, d'abord, les différents groupes d'intérêt et, ensuite, les différentes ethnies.

(83) WEIS G., Le Pays d'Uvira, op. cit.

## Chapitre V. Les causes du conflit actuel

«A la racine de tout trouble social qui oppose une ethnie ou une race contre une autre, se trouve toujours une injustice sociale, doublée d'un vil sentiment de mépris.

«Nous créons dans l'esprit de cette race une animosité, une haine qui explose tôt ou tard en émeute. L'eau pressée dans une bouteille finit par la casser sous le coup de la pression.

«Un homme ou une race longtemps humiliée, méprisée, brimée, vexée dans ses aspirations les plus profondes, finit par se révolter car, si l'homme a faim de nourriture, il a encore plus faim de la considération, et du respect de sa personne.

"Ainsi donc, Africains et non-Africains, nous y avons tous, à des degrés divers, mis du nôtre. Les uns les ont préparés, les autres les ont exécutés»<sup>(84)</sup>.

"Il faut avoir du courage de le dire : la création des associations a été souvent inspirée par des motifs peu nobles; un certain instinct d'auto-défense, de jalousie, de vengeance, un vain sentiment d'affirmation de soi.

Tant que l'élément clan ou tribu servira d'unique critère pour déterminer la valeur d'un individu, tant qu'il sera la seule norme pour régler nos rapports, nous n'arriverons jamais à nous entendre ni à nous unir, mais bien au contraire, à nous froisser et à nous aigrir les uns contre les autres. Or, sans union, de coeur, il n'y a pas d'union d'action et d'intérêt"<sup>(85)</sup>.

La création du GRASABI (Groupe d'Action et de Soutien à Anzuluni Bembe Isilonyonyi) est une illustration particulièrement frappante de cette attitude, car l'association n'est pas seulement tribale, elle est familiale et, même, centrée sur l'individu.

Dans l'Itombwe, la mémoire populaire n'a pas gardé de souvenir d'un conflit ouvert et de grande envergure qui s'y serait produit entre les Banyamulenge et les ethnies voisines, avant l'arrivée de la colonisation belge.

<sup>(84)</sup> MUTUZA K., Réflexion d'un séminariste autour des événements des années 60. Edition Noraf, Kinshasa, 1991.

<sup>(85)</sup> Mutuza K., idem.

Weis le confirme en ces termes : «l'occupation des hauts plateaux de l'Itombwe par les "Banyamiilenge" ne causera aucun problème entre les ethnies voisines des Bavira et Bafulero»<sup>(86)</sup>.

Mais depuis la colonisation et plus tard après l'indépendance, des tensions prennent parfois une allure tragique et se transforment en conflits plongeant l'Itombwe dans un climat d'hyperémotivité, d'extrémisme et de violence. Des rivalités se sont développées entre les membres de différentes ethnies. Des rivalités se sont suscitées par des politiciens opportunistes.

### 1. Les causes lointaines

#### a) Le poids de l'histoire

L'une des causes lointaines des conflits politiques en Afrique, comme l'Itombwe, est à situer dans le partage de ce continent par de grandes puissances européennes et sa colonisation consacrées par la Conférence de Berlin en 1885, à la suite de laquelle des peuples, qui jusque là cohabitaient dans une même région, ont été brutalement séparés par des frontières artificielles.

A propos de cette conférence de Berlin. Marie-France Briselance écrit ce qui suit : « Tout le monde sait que c'est pour tenter de contrecarrer les tendances hégémonistes de la Grande-Bretagne sur l'Afrique que le Chancelier Bismarck convoque la Conférence de Berlin. Elle se déroule à Berlin sur les années 1884 et 1885 et veut réduire par voie diplomatique les tensions qui opposent les puissances européennes en Afrique. Elle doit statuer sur l'avenir de cet immense territoire que forme le bassin du Congo»<sup>(87)</sup>. A cette conférence, quatorze nations siègent à Berlin.

<sup>(86)</sup> Weis G., Le Pays d'Uvira, op. Cit.

<sup>(87)</sup> Marie-France Briselance, Histoire de l'Afrique, T.2. Le temps de conquérir l'Afrique de l'an 1.000 à l'aube des indépendances, p. 139-142. Edition Jeune Afrique.

Pourquoi les Africains ne sont-ils pas représentés à la Conférence? S'étonne Sir Baldwin Edward Malet ! Et Marie-France Briselance de répondre : "Etrange et hypocrite question qui provoque des sourires sarcastiques.

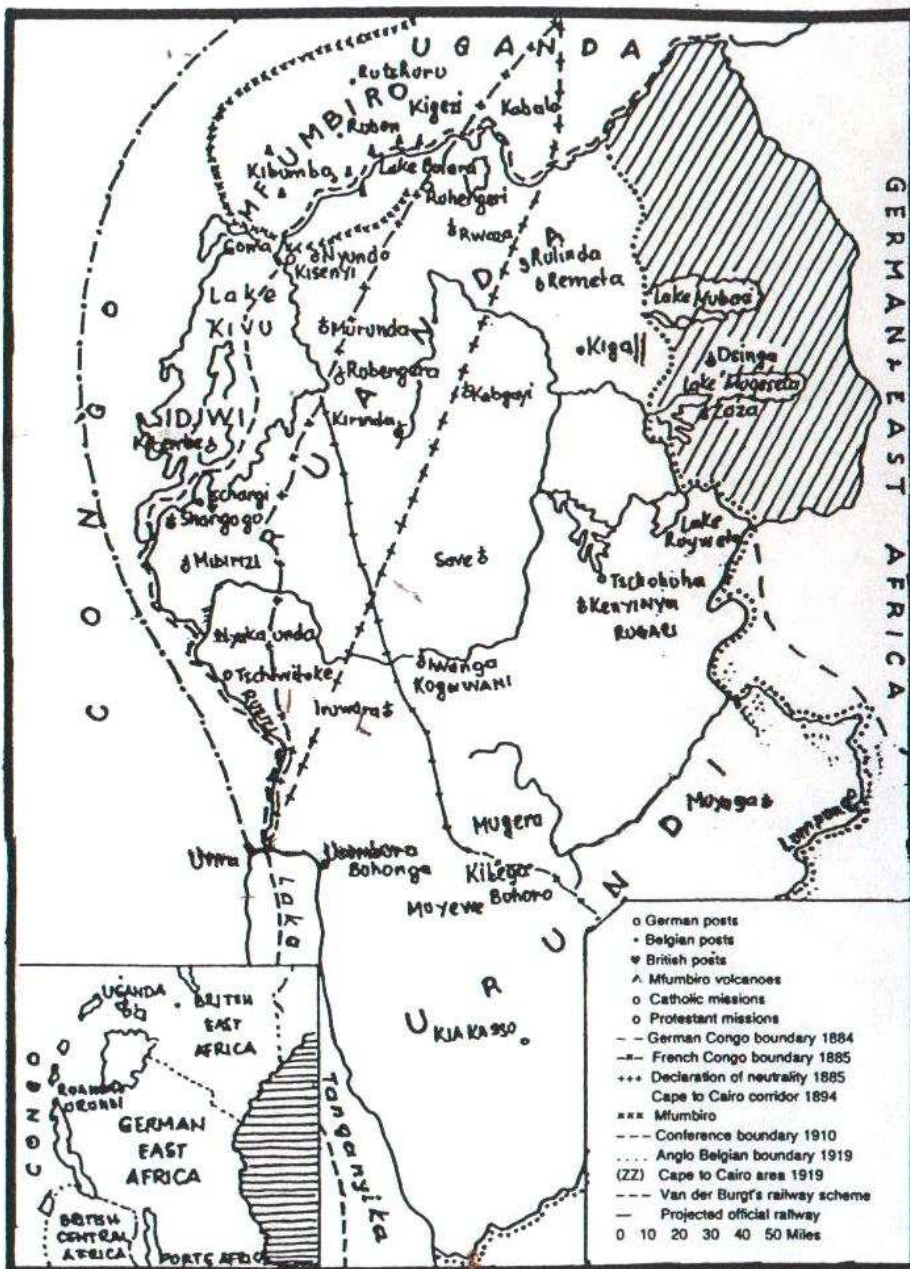
"Les Africains ne sont-ils pas présents grâce aux quelques kilos de papiers que constituent les divers traités de protectorat signés pacifiquement avec les rois ou les chefs africains concédant la souveraineté d'une multitude de territoire à la France, à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne?"<sup>(88)</sup>. Ironie du sort dirions nous!

Quel était ce chef africain qui savait, en 1885, lire et écrire? Quel était celui qui avait conscience du fait qu'il abandonnait, en apposant le pouce trempé dans un liquide au bas d'une page griffonnée, ses droits héréditaires au profit des personnes inconnues, de surcroit, des blancs? Tricherie, escroquerie? Dites ce que vous voulez, mais le sort de l'Afrique avait été jeté par des aventuriers impérialistes.

Le découpage de l'Afrique s'effectua d'une manière artificielle, au hasard de l'occupation par les nations européennes ou de l'établissement de leurs comptoirs commerciaux. Il en résulta deux phénomènes contradictoires.

D'un côté, à l'intérieur d'un pays artificiellement créé, on a rassemblé des tribus qui n'ont rien de commun et qui continuent à vivre séparées en se respectant ou en s'ignorant; d'un autre côté, ces frontières divisèrent les éléments d'une même tribu, les répartissant entre deux ou trois territoires, placés sous la souveraineté des nations différentes. Pourquoi s'étonner aujourd'hui de voir se poser des problèmes quasi-insolubles?<sup>(89)</sup>

Ce morcellement forcé de l'Afrique créa un problème des minorités ethniques tout au long de nombreuses frontières. Des entités hostiles se retrouvèrent associés au sein d'un même Etat artificiel<sup>(90)</sup>.



RUANDA-URUNDI 1881 - 1919

SOURCE : LOUIS ROGER, *op. cit.*, p.1.

(88) Marie-France Briselance, *idem*.

(89) AUJOULAT L. P., *Aujourd'hui l'Afrique*, Casterman Tournai, Paris, 1958.

(90) NGIRABATWARE Cy., *Héritage colonial, Histoire des ethnies frontalières du Zaïre : le cas des Hutu et des Tutsi du Zaïre du 16<sup>e</sup> siècle à 1972.*

Il y a plus de vingt ans, Mobutu déclarait devant l'Assemblée Nationale des Nations Unies que les négriers de l'époque se rencontrèrent à Berlin et y dépecèrent, comme des vautours, le continent africain. Ils tracèrent des frontières, qui ne répondaient qu'à leur propre intérêt et n'épousaient pas la logique et le sentiment des nos populations<sup>(91)</sup>.

Certains des conflits politico-ethniques, qui agitent encore aujourd'hui les politiques de beaucoup d'Etats africains, tirent leur origine dans ce tracé arbitraire des frontières artificielles.

La conférence de Berlin aboutit à un partage colonial de l'Afrique qui connut alors un bouleversement total et sans précédent de ses structures et mentalités traditionnelles<sup>(92)</sup>. C'est sans doute l'action la plus néfaste et la plus durable (dans ses effets) de l'Occident à l'égard de l'Afrique.

A la suite des conventions particulières entre la Belgique, le Portugal, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, des ethnies suivantes furent partagées entre dix Etats artificiels (Angola, Burundi, Congo, R.C.A., Rwanda, Soudan, Tanzanie, Uganda, Zaïre et Zambie). Une même famille divisée se trouve de part et d'autre de la frontière, ses membres appartiennent désormais à deux ou trois pays différents et ayant, des langues officielles différentes.

Ce découpage de l'Afrique aboutit à la situation suivante pour le Zaïre et ses voisins :

Au Sud : les Bapende, les Tchokwe et les Kanluda sont divisés. Les uns sont Angolais et les autres sont Zaïrois.

Au Sud-Est : les Babemba et les Kalunda sont partagés entre le Zaïre, la Zambie et l'Angola.

Au Sud-Ouest : les Bakongo de l'ancien Royaume Kongo se retrouvent dans trois Etats : l'Angola, le Congo et le Zaïre.

Au Nord-Ouest : les Ngbandi se trouvent de part et d'autre de la rivière Ubangi. Ils sont Centrafricains et Zaïrois.

<sup>(91)</sup> MOBUTU S. S., discours du 04 Octobre 1973 à l'ONU.

<sup>(92)</sup> BABA KAKE, op. Cit.

Au Nord-Est : les Alur et les Lugbara sont Zaïrois et Ugandais. Les Azande sont Soudanais et Zaïrois.

A l'Est : les Banande et les Banyarwanda sont Ugandais, Zaïrois et Rwandais; les Bashi sont Zaïrois et Rwandais; les Babwari sont Tanzaniens Zaïrois et Burundais.

Cette nouvelle configuration ethnique, après le partage de l'Afrique, n'est pas le monopole du Zaïre et de ses voisins. Toute l'Afrique est ainsi concernée. Les habitants de chacun des pays sont issus du regroupement artificiel d'ethnies disparates.

Qu'un Mukongo soit Angolais, qu'un autre soit Congolais et un autre Zaïrois, cela ne heurte personne. Mais le Tutsi, lui, a des difficultés à se faire accepter. S'agirait-il d'un problème morphologique?

Même au Rwanda, les extrémistes aux idées racistes et retrogrades voulaient exterminer les Tutsi, et à défaut envoyer les survivants en Ethiopie et en Egypte supposés être leurs origines. Les plus radicaux les enverraient encore plus loin, en Israël.

Les Bagogwe (Tutsi, éleveurs du gros bétail) parcouraient la région de Bigogwe depuis plusieurs siècles. Suivant les mouvements saisonniers, ils étaient dans les montagnes de Masisi, de Rutshuru et de Ruhengeri. Leur mode de vie et de production les obligeait à des déplacements fréquents, à la recherche des pâturages. Leur zone de transhumance correspondait à peu près à leur zone culturelle dans laquelle il n'y avait ni frontière, ni droit de péage.

Un bon matin, après la Conférence de Berlin, les Bagogwe sont informés par les autorités coloniales de l'interdiction formelle de traverser, à leur gré, des territoires qu'ils avaient parcourus depuis plusieurs siècles. Pouvaient-ils se défaire facilement de leur habitude nomade aussi vieille que le monde?

La transhumance continuera, mais certains Bagogwe, souvent sans s'en rendre compte, sont devenus sujets allemands, d'autres sujets belges. "Nul n'avait conscience de franchir une frontière lorsqu'il se rendait de la colonie allemande à celle anglaise ou belge et vice-versa<sup>(93)</sup>.

<sup>(93)</sup> O. NDESHYO R., La nationalité de la population zaïroise d'expression Kinyarwanda au regard de la loi du 29 Juin 1981, Asyst, Kinshasa, 1992.



Le drame actuel est qu'ils sont pourchassés au Rwanda et au Zaïre, victimes d'une décision lointaine, qui les concerne, mais dont ils ignorent parfois jusqu'à l'existence.

Un autre exemple est celui des Kalunda. Leur grand chef coutumier Mwati Yav réside sur le territoire angolais, mais il est investi par les Kalunda zairois et angolais qui reconnaissent son autorité coutumière. Il n'a jamais consenti au partage de son territoire et de son peuple entre les Belges, les Portugais et les Anglais. Accepterait-il aujourd'hui le maintien, l'assouplissement ou la suppression des frontières qui séparent les Kalunda?

Il est fort probable qu'il souhaite le regroupement de tout son peuple; l'existence et le renforcement de son pouvoir, mais aussi le bonheur de son peuple, en dépendent.

#### **Pour un groupement des ensembles politico-économiques**

La plus grande problématique, à laquelle l'élite intellectuelle et la classe politique africaines doivent réfléchir, est celle de l'opportunité ou de l'inopportunité des frontières actuelles.

Nous l'avons fait remarquer. Les frontières africaines sont artificielles. Elles ont été tracées par des pays européens afin de résoudre leurs problèmes hégémoniques. Le morcellement a eu des conséquences néfastes dont les effets continuent à se faire sentir aujourd'hui.

Hier et aujourd'hui encore, l'Europe, ancienne puissance colonisatrice, défend la pérennité des frontières africaines créées par elle pour ses intérêts impérialistes.

Mais cette même Europe supprime les frontières entre ses propres Etats, en créant l'Union Européenne afin de faire face aux enjeux économiques et politiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les pays africains, eux, s'entendent mordicus au principe de l'intangibilité des frontières adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine. Mais, hélas, l'O.U.A. semble être un "Club des despotes autocrates" incapables de catalyser le changement pour un développement intégral du continent.

La solution aux nombreux problèmes qui se posent actuellement en Afrique ne réside-t-elle pas dans la réorganisation de grands ensembles économiques et politiques?

Edem Kodjo disait dans Afrique 2000 : "S'engager de façon résolue dans la voie de l'union continentale, en faisant prédominer les facteurs qui rapprochent les peuples ou accepter une dynamique centrifuge, synonyme de tiraillements antagonistes".

"Rien n'est permanent sauf le changement", a dit Heraclite, philosophe grec du V<sup>e</sup> siècle. L'histoire immédiate parle d'elle-même. La fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, la chute du mur de Berlin, l'écroulement de l'apartheid et l'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques sont les preuves d'une dynamique de changements permanents.

La réorganisation souhaitée de l'Afrique passe par sa libération du néocolonialisme et du pouvoir autocratique et dictatorial. L'Afrique doit cesser de ne compter que sur le paternalisme occidental. Elle doit se prendre en charge afin de répondre au rendez-vous du donner et du recevoir à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

#### **b) Suppression des chefferies traditionnelles**

La réorganisation coutumière des circonscriptions indigènes subit des multiples retouches successives dans le cadre de l'organisation coloniale des chefferies.

La crise économique de 1929 impose aux puissances coloniales des mesures d'austérité dans la gestion des entités administratives coutumières créées ou à créer. C'est ainsi que fût adoptée une politique radicale de réduction du nombre des entités traditionnelles dans le souci de diminuer le coût de leur gestion et de centraliser leur pouvoir de contrôle.

Aux yeux des colonisateurs, cette politique avait certes, des avantages. Mais elle suscita des récriminations des chefs coutumiers indigènes écartés, par le seul vouloir des colonisateurs, du pouvoir politique.

En effet, les colonisateurs profitèrent de cette réorganisation pour ne reprendre que certains parmi les "chefs locaux", pour autant qu'ils se soumettaient littéralement à l'autorité coloniale.

Comme l'a fait remarquer Ibrahim Baba Kake : "La colonisation belge, malgré de grands principes humanitaires hautement proclamés, apparaît comme particulièrement pénible pour les indigènes. Le territoire est un



matériel foncier et les hommes, un matériel humain au service de grandes sociétés"<sup>(94)</sup>.

Ces chefferies agrandies, créations coloniales, furent plus tard considérées comme des organisations traditionnelles. Franck, idéologue de la politique indigène de l'époque, explique comment la colonisation a procédé pour cette restructuration. Il dit : "il faut réduire le nombre de petites chefferies :

- par voie d'extinction simple;
- par rattachement à une autre chefferie;
- l'administration pouvait aussi opter pour un chef et habituer les esprits à le considérer comme un intermédiaire naturel"<sup>(95)</sup>.

La chefferie autonome de Kayira (Banyamulenge) est supprimée le 05 Décembre 1933 conformément à la circulaire du 08 Novembre 1920 du Ministre L. Franck. Aussi, des communautés socio-politiques précoloniales tombèrent-elles, du coup, sous la coupe de grands chefs, colonielement investis, qui étendirent leur pouvoir sur les hommes et les richesses naguère étrangers à eux"<sup>(96)</sup>.

Des groupements, entités administratives de base, de création coloniale, remplacèrent plusieurs unités coutumières supprimées par la nouvelle organisation territoriale.

En 1919, le Territoire d'Uvira comptait neuf chefferies coutumières : une chefferie pour les Bavira (Momboto); quatre chefferies pour les Barundi congolais (Liziki, Katiangulo, Buminuri et Mugabo); deux chefferies pour les Banyamulenge Kayira et Gahutu); trois chefferies pour les Bafulero (Nyamugila, Lusakana et Kabwika)<sup>(97)</sup>.

La réorganisation territoriale n'en retiendra que trois chefferies agrandies à savoir Nyamugila (Bafulero), Kinyoni (Barundi) et Momboto (Bavira).

<sup>(94)</sup> Ibrahim Baba Kake, op. Cit.

<sup>(95)</sup> Franck, op. Cit., cité par Muzuri G., op. cit.

<sup>(96)</sup> Gasinzira M., op. cit.

<sup>(97)</sup> Muzuri G., idem.

En 1920, le Territoire de Fizi comptait une multitude de chefferies. Il n'en comptera que quatre secteurs en 1926 (Ngandja (chef Kilinda), Tanganika (chef Nundu), Itombwe (chef Kisale) et Mutambala (chef Mulingita). Un secteur de Lulenge sera créé beaucoup plus tard en 1951 après le détachement du secteur d'Itombwe du territoire de Fizi.

Afin de maintenir une cohésion dans une organisation hétérogène, l'administration eut recours à la force répressive, ainsi qu'à l'investiture imposée de nouvelles autorités coutumières.

Pour renforcer l'autorité de ces nouveaux chefs, l'administration procéda à la désignation des circonscriptions indigènes par le nom de la tribu du chef nommé au détriment de toutes les autres.

Le phénomène du non-originaire fut ainsi créé. Les Babembe de la chefferie Sumahili dissoute pour former la chefferie agrandie de Nyamugila seront considérés comme des étrangers dans leur authentique circonscription traditionnelle. Et les Banyamulenge seront perçus comme des simples ou siders du Rwanda ou du Burundi alors qu'ils sont sur la terre de leurs ancêtres"<sup>(98)</sup>.

C'est à juste titre qu'Ibrahim Baba Kake dit : "Loin de résoudre tous ces problèmes., la colonisation a pratiqué une politique qui a conféré à certaines tribus une supériorité et une avance énormes sur les populations voisines. Les discriminations ainsi créées deviennent tellement utiles quand les intérêts sont en jeu. >

"Tant que certains groupes garderont l'espoir de barrer la route à d'autres susceptibles de devenir leurs concurrents d'abord, leurs remplaçants demain, ils s'efforceront de maintenir à tout prix une réglementation discriminatoire"<sup>(99)</sup>.

La plus grande interrogation est celle de la cohabitation, dans un même Etat, des principes démocratiques et du pouvoir coutumier héréditaire.

Le Zaïre semble avancer à deux vitesses en faisant un pas en avant vers la démocratie, et deux en arrière vers un pouvoir héréditaire traditionnel. Certains chefs de collectivité sont élus au suffrage universel (collectivité secteur), d'autres sont héréditaires, inamovibles (collectivité chefferie).

(98) Muzuri G., op. cit.

(99) Baba K., op. cit.

### c) Inégale répartition des richesses et des terres

Les différentes ethnies de l'Itombwe se sont spécialisées chacune dans un mode de production propre.

Trois modes de production ont existé dans cette société traditionnelle: la chasse et la cueillette; l'agriculture itinérante sur brûlis et l'élevage extensif de bovins.

Le premier permettait aux Batwa nomades de se nourrir. Le second permettait aux Babembe, Bafulero et Bavira de se nourrir et de vendre le surplus de leur production aux marchés locaux. Le troisième donnait aux Banyamulenge la possibilité de faire du troc des produits agricoles et des taurillons.

L'inégalité économique est liée à ces trois modes de production (la chasse, l'agriculture et l'élevage).

La chasse dépend de deux éléments : la forêt et le travail humain. Au début, le gibier était varié et abondant. Les Batwa vivaient dans la forêt en autarcie. L'arrivée des agriculteurs et des éleveurs perturba leur mode de vie. L'utilisation des feux de brousse, comme technique agricole (le bukani) et moyen de renouvellement des pâturages, eut des conséquences très vite senties par les Batwa: diminution des aires de chasse, rareté du gibier et privation de la circulation libre. Ils sont obligés d'émigrer vers les endroits où la forêt n'est pas encore défrichée. Mais pour combien de temps!

Pour l'agriculture, l'augmentation du nombre de la population due aux migrations et aux mouvements internes ainsi que l'éloignement des forêts à défricher, conduisent à la réduction progressive des années de mise en jachère de la terre et le sol qui n'a pas suffisamment de temps de se reconstituer s'épuise.

En effet, sans jachère, ce sol reste exposé pendant des années au soleil. Il se dessèche et sa structure change et se dégrade. Pour le paysan, ceci se traduit par une diminution de sa récolte et par des érosions fréquentes.

La surexploitation des sols conduit les agriculteurs à de longs déplacements à la recherche de nouvelles terres, avec l'espoir de revenir sur leurs anciennes terres et de les retrouver inoccupées. C'est un cercle vicieux! L'élevage extensif nécessite de vastes étendues de terre. La dispersion des Banyamulenge sur l'ensemble de l'Itombwe haute, de Rurambo, localité frontalière des Bashi, au Nord, à la Collectivité de Ngadja, frontière de

Kalemie au sud, s'explique. Une étendue plus vaste que le Burundi et Rwanda réunis! Dès que les pâturages diminuent, les milieux infectés de maladies bovines, les éleveurs envoient des éclaireurs prospecter de nouvelles terres, abandonnant celles dont ils sont propriétaires.

Deschamps H., l'explique en ces termes : "dans les sociétés agro-pastorales nous pouvons penser que le bétail est comparable aux biens mobiliers, alors que la terre comme des biens immobiliers. Dans le cas d'un déplacement forcé ou pas, l'éleveur transporte son bétail, mais l'agriculteur ne transporte pas ses champs".

Tant que la densité de la population et le degré de l'exploitation des ressources le permettaient, ces trois activités décrites ci-dessus étaient complémentaires.

Le principe de l'agriculture et de l'élevage étant la transformation de l'environnement, celui de la chasse sa conservation. Avec le temps les trois activités qui se passaient sur une même aire géographique devenaient antagonistes.

Sans organisation spatiale préalable, l'existence et l'épanouissement de l'une supposaient le déperissement des autres. Atteinte au cœur de sa structure par l'agriculture et par l'élevage, la chasse ne put tenir le coup, d'autant plus que la destruction des réserves du gibier s'accompagnait d'un processus d'expropriation des terres par les colons belges. L'éleveur, en perpétuelle transhumance, détruisant au passage des champs de maïs ou de manioc des agriculteurs, est accusé de détruire l'environnement par son élevage extensif. Quand il revient habiter ses anciennes terres, abandonnées librement et pour lesquelles il ne possède pas un titre de propriété, il trouve un nouvel occupant. Exploitée politiquement par des politiciens opportunistes, la situation aboutit au conflit inter-ethnique.

Peut-on envisager autrement une solution? Elle se trouve dans l'organisation spatiale du milieu par l'introduction des techniques modernes agro-pastorales, par l'amélioration des semences et par la protection de la faune et de la flore.

Les contrastes de densité entre les différentes zones de l'Itombwe posent également des problèmes :

- 200 habitants au km<sup>2</sup> dans les plaines et sur les piedmonts;
- 63 habitants au km<sup>2</sup> sur les bas versants;
- 10 habitants au km<sup>2</sup> sur les plateaux.

Déjà en 1954, Weis souligne, pour la collectivité chefferie des Bavira, que "sur 3% de la surface totale de la chefferie se concentrent 31% de la population". La chefferie des Bavira a une superficie de 1.200 km<sup>2</sup>. 88% de sa population vivent sur 200 km<sup>2</sup>.

La politique rationnelle de l'habitat peut aider à résoudre le problème de surpeuplement de "l'Itombwe basse". La mise en place d'une nouvelle politique de gestion agraire pourra être une solution au problème actuel de cohabitation de différentes ethnies.

Très tôt, en 1885, le 1er Juillet exactement, l'Etat belge se mit à légiférer pour réglementer le domaine foncier de la colonie. Une ordonnance fut signée en ces termes : "Nul n'a le droit d'occuper sans titre des terres vacantes, ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent; les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'Etat".

Cette ordonnance n'avait pas tenu compte des réalités évidentes des autochtones sur le terrain. La technique agricole, appelée Bukani<sup>(100)</sup> dans l'Itombwe et la transhumance, auxquelles il faut ajouter l'aspect collectif de la propriété foncière, n'étaient pas pris en compte. Etaient considérées, par le Colonisateur, comme terres non-vacantes, des Terres habitées et à la rigueur cultivées immédiatement.

Dans l'Itombwe, des terres furent spoliées. Nous verrons plus loin un cas concret de Tulambo et de Minembwe. Le travail autrefois tourné vers les activités agricoles d'autoconsommation, vers l'acquisition du bétail et vers la chasse devait maintenant s'orienter vers la production coloniale du marché. Dans les premières années de la colonisation, les activités économiques coloniales portaient sur la cueillette du caoutchouc, l'ivoire, les travaux forcés de coupe de bambous et la livraison du bétail à l'administration territoriale.

Par la suite, les cultures d'exportation se sont développées par le système des travaux obligatoires des colonisés des milieux coutumiers. De différents paysanats furent créés dans la plaine de la Ruzizi et sur la bande côtière du lac Tanganika principalement pour le coton, le café, l'arachide et la canne à sucre.

Les compagnies commerciales, avec l'appui de l'Etat et des colons privés s'installèrent dans la région et mobilisèrent la main d'oeuvre locale.

<sup>(100)</sup> Bukani : agriculture itinérante sur brûlis.

Une classe de fonctionariat était ainsi créée et des centres extra-coutumiers furent créés<sup>(101)</sup>.

La structure traditionnelle fut bouleversée. Les paysanats, l'élevage, la boucherie et le salariat ont étendu la monétarisation des échanges à tous les produits. Les marchés furent créés dans l'Itombwe.

La nécessité de se procurer de nouveaux produits européens et de biens de consommation obligeait les paysans à livrer au marché la plus grande partie de leur production.

Afin de développer des paysanats, les stations agronomiques de l'INEAC<sup>(102)</sup> furent éparpillées dans la vallée de la Ruzizi pour des études scientifiques des problèmes posés par ces cultures d'exportation. Des études furent entreprises également dans le domaine de l'élevage et de la boucherie.

L'idée d'installer des fermes d'élevage de bovins dans la plaine de l'Itombwe fut abandonnée pour plusieurs raisons dont principalement, le manque de terres déjà occupées par des paysanats; l'altitude basse moins intéressante pour les élevages à cause de plusieurs maladies endémiques, et le conflit qui devait susciter la cohabitation des agriculteurs et l'existence des fermes.

Les plateaux de l'Itombwe étaient, certes, la zone privilégiée des sociétés coloniales, la SAAK et la C.F.L. voulaient disposer de 3000 hectares de terres pour l'élevage du gros bétail. Des études de faisabilité furent menées et donnèrent des conclusions satisfaisantes.

Pour se constituer des réserves forestières importantes, sur les plateaux, l'administration conçut également, en 1924, un plan de protection forestière en interdisant aux indigènes d'y pratiquer l'agriculture et l'élevage.

Les Banyamulenge, dont le mode de production était essentiellement tourné vers l'élevage extensif du gros bétail, se voyaient interdire la transhumance. Un des leurs chefs traditionnels, Kayira Bigimba, s'y opposa. Cette opposition lui valut l'arrestation et la relégation à Kalembelembe. Les mécontentements généralisés de la population retardèrent l'exécution de ces projets. Mais la raison du plus fort l'emporta sur celle des plus faibles.

<sup>(101)</sup> Muzuri G., op. cit.

<sup>(102)</sup> INEAC : Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo.

Monsieur Brock, Directeur Général de la SAAK, fit venir un géomètre pour délimiter les terrains, après avoir dressé des faux procès-verbaux de vacance de terres, sur des terres pourtant habitées, et sur lesquelles se trouvait l'élevage extensif de bovins de Banyamulenge. Des notables Babembe de la collectivité d'Itombwe acceptèrent l'implantation des sociétés européennes<sup>(103)</sup>. Ils furent dédommagés et quittèrent librement leurs terres au profit de SAAK et C.F.L.

Les Banyamulenge, sous la direction de leur chef Muhire, à Tulambo, s'opposèrent à la décision arbitraire et refusèrent de concéder leur droit foncier aux sociétés européennes. L'expropriation des terres donna lieu à des heurts entre les colons et les autochtones. Le conflit aboutit à l'emprisonnement du chef Muhire, à Bukavu. Une indemnité de dédommagement destinée aux Banyamulenge, mais refusée par eux, fut versée au compte bancaire de la collectivité secteur d'Itombwe ouvert à la Caisse d'Epargne du Congo. Ce compte était géré par Mr Kisale Malekani, chef de collectivité, de l'ethnie Babembe.

La résistance de la population dura jusqu'en 1952, date à laquelle Mr Résimont, agent vétérinaire de la colonie, proposa aux Banyamulenge de s'installer à Ngandja, en compensation des terres expropriées à Tulambo et à Minembwe. Cette proposition ne fut pas unanimement acceptée.

En effet, à chaque coin d'Itombwe, il y eut des premiers et derniers venus. Pour ce qui est de Tulambo et de Minembwe et leurs forêts environnantes, comme d'ailleurs tout l'Itombwe, les Batwa étaient les propriétaires traditionnels reconnus. Ils en revendiquaient la pleine propriété et l'usage. Ils levaient souvent un droit de péage sur les voyageurs traversant, pour la chasse et l'élevage, leur domaine. Les personnes désireuses d'occuper ces terres avaient à les solliciter au clan Batwa, moyennant, paiement du prix convenu. La cession définitive était effectuée après que ce prix convenu ait été acquitté.

<sup>(103)</sup> Le 17 Décembre 1952, Mr SCHWALL Jean, Administrateur territorial de Mwenga réunit le Conseil de secteur dans lequel comparurent Mrs Malekani, chef de secteur; Kisale, ex-chef, et père de Malekani; Mukuma et Imata, notables du clan Basimukindji; Kilima, notable du clan des Basimwenda; Kasibu, notable du clan des Basimukuma; Kaleka, notable du clan des Basimakulu et Muniaka, notable du clan de Basimunyaka, d'une part et Muhire Semalinga, Grand notable des tutsi de l'Itombwe et Rubonesha Sekineno, d'autre part.

Avant la colonisation, et afin de disposer de ces terres définitivement, les Banyamulenge payèrent aux chefs claniques Batwa, un troupeau de quarante vaches. Les Batwa reconnurent la propriété foncière de "Milundu" (plateaux de l'Itombwe) aux Banyamulenge.

Pendant la colonisation du Congo, les colons belges, aidés par l'administration coloniale, procédèrent à l'expropriation des terres et à l'octroi de la "prétendue indemnisation" aux populations autochtones, en compensation de leurs terres. Les Banyamulenge refusèrent; leur chef Muhire fut arrêté et emprisonné pendant six mois à Bukavu. Il perdit ses terres mais refusa l'indemnisation.

En réaction à cette politique d'expropriation, de relégation et d'emprisonnement de leurs chefs, les Banyamulenge cherchèrent à s'isoler en s'installant dans des zones éloignées de l'influence coloniale. Aussi, vécurent-ils, pendant de longues années une vie indépendante vis-à-vis du nouveau pouvoir coutumier établi, dans les chefferies agrandies et à l'écart de l'action coloniale et "civilisatrice".

Jacques Maquet le confirme : "L'Itombwe est l'une des rares régions du Congo qui soient encore très isolées. Le rythme de la vie coutumière n'y est guère altéré par l'influence européenne qui reste périphérique<sup>(104)</sup>".

A la suite de ces bouleversements, la collectivité d'Itombwe fut divisée, dans les faits, en trois zones d'influence :

1°) La première, expropriée par les colons européens et non soumise au contrôle coutumier: c'est la région de Tulambo et de Minembwe;

2°) La seconde, laissée en périphérie aux agriculteurs, organisée en groupements et soumise au pouvoir coutumier de Babembe.

3°) La troisième, plus excentrique laissée aux éleveurs et éloignée de la première, mais dépendant des groupements coutumiers de la seconde.

Muhire, Karojo et Muhasha, chefs Banyamulenge, perdirent ainsi leurs groupements et leurs pouvoirs traditionnels au profit des colons devenus maîtres de nouvelles terres expropriées.

Les populations déplacées et installées dans les zones peu viables se mirent à errer en cherchant, par tous les moyens, la possibilité de se réinstaller sur des terres expropriées par les colonisateurs.

<sup>(104)</sup> Maquet J.J., Les Pasteurs de l'Itombwe, in revue Science et Nature n°8, Mars-Avril 1965.



Du plan des intérêts purement économiques, les heurts passent facilement au plan des sentiments ou des passions. A travers les affrontements économiques, on en arrive aux conflits politiques.

Le cas du marché de Kiringye, dans la zone d'Uvira, est illustratif. A son origine, le site du marché se trouvait à Luburule, près de l'actuelle huilerie d'arachides de Kiringye.

L'appellation Kiringye proviendrait d'une petite colline où l'on extrayait le sol salin "umuroba" en terme local. C'était au départ, un lieu de rencontre et d'échange entre des éleveurs de bovins à la recherche du sol salin et de métayers, creuseurs de ce produit. La colline se trouvait alors dans la collectivité chefferie des Barundi.

La création d'un marché à Kiringye, par le Mwami des Barundi, réunissant des populations de montagnes et de la plaine date d'avant 1909 et son expansion a été très rapide grâce à sa position géographique. Très vite, ce marché accorda beaucoup d'avantages à la seule chefferie de Barundi grâce aux taxes, en nature ou en espèces, payées par tous les vendeurs des marchandises.

Les montagnards agriculteurs, venus de la collectivité voisine des Bifulero fournissaient la quasi-totalité des produits vivriers au marché et supportaient avec résignation cette perception des taxes, qui enrichissaient la collectivité des Barundi.

Ce fut la raison, en partie, du conflit entre les deux Bami, lequel conflit aboutit à des revendications illégales des terres.

Le fait générateur du conflit était la perception des taxes au marché. Il se transforma en un conflit foncier avant d'éclater ouvertement en conflit politique entre les deux Bami au lendemain de l'indépendance.

Avec ce conflit naquit la contestation de la légitimité de la collectivité chefferie des Barundi. Ils seront considérés dorénavant comme des étrangers.

#### d) La contestation de la collectivité chefferie des Barundi

Créée le 28 septembre 1928, la collectivité chefferie de la plaine de Ruzizi est actuellement contestée par la classe politique du Sud-Kivu. Ses chefs traditionnels, Zaïrois, d'origine burundaise, sont contestés.

Le registre des renseignements politiques du territoire d'Uvira donne des précisions sur la création de la chefferie et confirme la légitimité et la légalité des chefs coutumiers. L'administration coloniale ordonna, en 1928, une enquête pour vérifier, sur terrain, l'existence réelle de la chefferie indigène de Barundi dans la plaine de Ruzizi, côté congolais. Le rapport reprend les grandes lignes suivantes<sup>(105)</sup> :

- Tribu dominante dans la chefferie : Barundi/Bazige;

- Autres tribus : Bifulero et Bavira;

- La chefferie est limitée au nord par la rivière Luvubu, au sud par le lac Tanganika et la rivière Kavimvira, à l'Est par la rivière Ruzizi et à l'Ouest par la route principale depuis la Kavimvira et le ravin de Mizi, la chaîne des montagnes de Mizi au village Kalinda.

L'ancêtre le plus éloigné dont les populations se souviennent, porterait le nom de Ntorogwe qui fut envoyé par le Mwami du Burundi pour diriger la plaine de Ruzizi (Imbo).

Les descendants de Ntorogwe : Makoro, Ruganda, Lusimbi, Kinyonyi, succédèrent au pouvoir avant l'arrivée des Blancs. Et depuis la pénétration coloniale, il y eut deux chefs jusqu'à la date de l'enquête : Mugabo et Ndabagoye Ier.

Voici le texte intégral créant la collectivité-chefferie des Barundi dans la plaine de Ruzizi en 1928.

*Le Commissaire de District,*

*Vu le décret du 20 Mai 1910 sur la circonscription indigène;*

*Vu les articles 1er et 2ème de l'ordonnance d'administration générale du 03 août 1910;*

*Vu les rapports en date du 13 août 1928 de l'Administrateur Territorial de Bifulero,*

*Considérant que les formalités prescrites à l'article 10 du décret précité ont été ponctuellement observées;*

*Article 1er : la chefferie des Barundi est constituée suivant la coutume indigène. Elle comprend les villages dénommés ci-après:*

<sup>(105)</sup> Registre des renseignements politiques de la zone d'Uvira. La collectivité s'appelait "chefferie des Barundi".



1. KALINDA
2. KISABO
3. NDONINGWESE
4. KALAKIRA
5. KASINGURA
6. KIBURWE
7. MASANGO
8. BOY
9. RURANGU
10. NGINGURA
11. KASUKU
12. LUBERIZI
13. LUSINGA
14. RUNINGO
15. BONGO
16. TORA
17. BIGARO
18. MISSINDI
19. NYAMUSHINDIRA
20. MASWAMBANIRA
21. NDIKUMWAMI
22. MUSHANGA

*Article 2 : La chefferie est délimitée conformément au croquis annexé au présent arrêté.*

*Article 3 : La chefferie précitée dépend du territoire des Bafulero*

*Article 4 : Les arrêtés en date du 31 Mars 1910 n° 3 et 5 sont reportés.*

CASTERMANSVILLE, le 28/09/1928

Sé VANCLE CHINSTE

Malgré la clarté du rapport d'enquête et du texte créant la collectivité, les politiciens contestèrent, non seulement la légitimité de ses chefs coutumiers, mais aussi la nationalité de ses habitants, conduisant ainsi au conflit entre les différentes ethnies zaïroises.

Le changement du nom de la "chefferie des Barundi" en "chefferie de la plaine de Ruzizi" est motivé au départ par le souci d'éviter toute confusion entre cette entité administrative congolaise avec la République voisine du Burundi. La nouvelle dénomination choisie est celle d'une plaine partagée entre trois pays, le Congo (Zaire), le Rwanda et le Burundi et portant le même nom, plaine de Ruzizi, dans ces trois pays.

Le Gouverneur de région opta pour ce changement et le chef de collectivité n'y trouva pas d'inconvénients. Aucun autre problème n'était posé. Mais ce changement ressuscitera plus tard le "vieux démon" de l'annexion de la chefferie par celle des Bafulero.

Le fait d'avoir changé le nom de la collectivité signifiait, pour certains, que le chef et ses administrés zaïrois d'expression Kirundi étaient des étrangers. Et le calvaire commença.

#### **Le rôle joué par Marandura**

Marandura était employé des Missionnaires Protestants pendant plusieurs années. Grâce à ces missionnaires, il parvint à faire ses études primaires jusqu'en 5ème année. Après ces courtes études, il fut promu catéchiste. Son activisme dans la paroisse fut récompensé par un voyage privé en Suède. A son retour, il abandonna sa vocation ecclésiastique et choisit d'être secrétaire de la chefferie des Bafulero.

A l'indépendance du Congo, il milita dans le parti CERE/Weregemere et fut élu conseiller provincial. Se considérant suffisamment fort, et aidé par ses partisans, il sema la terreur dans la chefferie des Bafulero.

Cette situation d'insécurité obligea le Mwami des Bafulero, Simba Nyamugila, à chercher refuge au Burundi. Aidé par les autorités politico-administratives, Marandura remplaça le Mwami à la tête de la chefferie le 28 Février 1961. Investi de tous les pouvoirs, il procéda au remplacement de tous les chefs des groupements de la chefferie.

Malheureusement pour lui, "le coup d'Etat" ne dura qu'un seul mois de terreur et de pseudo-révolution. Mais ce mois avait suffi pour lui donner le goût du pouvoir.

Se sentant humilié, Marandura chercha une autre voie, et cette fois-ci, la chefferie des Barundi fut sa cible privilégiée. Il mobilisa ses partisans et tous les mécontents déchus du pouvoir de la chefferie des Bafulero en vue de conquérir, par la force, le pouvoir dans celle des Barundi.

Pour Marandura, la terre de la chefferie Barundi appartient aux Bafulero; les Barundi sont des étrangers et doivent rentrer chez eux au Burundi.

Les biens laissés par les Européens dans la chefferie doivent revenir aux Bafulero. Ses discours propagandistes provoquèrent des troubles graves le 08 Avril 1961 entre les Barundi congolais de la plaine de Ruzizi et les partisans de Marandura.

Le Mwami Kinyoni dut fuir à Bukavu. Faute d'avoir atteint son objectif de devenir chef coutumier de la chefferie, et toujours à la recherche effrénée du pouvoir, Marandura deviendra un des chefs de la rébellion muléliste.

La plaine de Ruzizi, chefferie des Barundi, a bénéficié, mieux que toutes les autres chefferies, de l'influence européenne.

La construction, en 1921, de la route Uvira-Bukavu et qui traverse cette collectivité du Sud au Nord, l'introduction des cultures d'exportation (coton, riz, canne à sucre, etc...) et le système de paysanat en 1923, la construction du centre de Luberizi, n'ont pas manqué d'attirer la jalousie des autres chefferies.

Le départ précipité des Européens et le problème de leur remplacement aux postes restés vacants ont suscité une tension sociale inter-ethnique.

"Autour de cette réalité socio-économique, Marandura Musa, dans ses propres intentions de se porter à la tête de la chefferie Barundi, a attiré la conscience sociale sur les avantages et a transformé cette différence économique en un différend politique opposant les Bafulero aux Barundi et allant même à préconiser leur expulsion du territoire d'Uvira"<sup>(1 05)</sup>.

<sup>(1 05)</sup> SEBAGANWA, op. cit.

### Nyamugila sur les pas de Marandura

Dans une lettre n° 5072/919/C.CB/F21/86 du 06/06/1986 adressée au Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire et à la Décentralisation le Mwami des Bafulero, Simba Nyamugila, explique ses revendications sur une partie de sa terre non restituée par la "dynastie burundaise".

Pour étayer ses explications, le Mwami se fonde sur les points dont nous re prenons in extenso quelques extraits :

«1°- La population Bafulero représente 95% de la population totale de la plaine de la Ruzizi, contre 5% des Barundi.

2°- La population d'origine burundaise est immigrée, car arrivée de la plaine de la Ruzizi vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, exactement en 1899.

3°- Les terres de la plaine de la Ruzizi appartenaient au Mwami des Bafulero Niamogira, qui y a été chassé par l'Arabe Rumaliza en 1884.

4°- En 1920, vexé par la domination des Barundi sur son groupement Kabwika, chef Mufulero de Luvungi engagea une guerre très dure à laquelle Bunyenyeri, chef Murundi, ne put résister que grâce à l'utilisation des armes perfectionnées héritées de son père Rubisha, qui les avait reçues des révoltés Batetela en 1897.

Kabwika réussit à libérer cependant Luvungi jusqu'à la rivière Ruzizi. Et Bunyenyeri fut relégué à Shabunda pour avoir utilisé les armes à feu lors de la guerre de 1920 entre Bafulero et Barundi de la plaine de Ruzizi.

5°- Au niveau de la population, le Souverain Ndabagoye s'est démontré politiquement, administrativement et judiciairement incapable de diriger dans l'harmonie du Parti-Etat, le M.P.R., les deux ethnies moralement déséquilibrées par sa tyrannie Tutsi exercée sur les sans droits selon lui, et sans paroles les Hutu Bafulero.

6°- Le colonisateur Belge a donné les terres de la plaine de la Ruzizi aux Barundi en récompense aux services rendus».

Il conclut en disant qu'il était donc inacceptable de maintenir les Barundi sur le sol zaïrois après plus de quatre-vingts ans d'exploitation opérée.

Après une longue plaidoirie, le Mwami des Bafulero et son conseil de collectivité, donnèrent trois propositions au Commissaire d'Etat :

- Primo : l'incorporation de la collectivité chefferie de la plaine de Ruzizi dans la collectivité chefferie des Bifulero;

- Secundo : le maintien de la collectivité de la plaine de la Ruzizi, mais le Mwami devra être un Mifulero autochtone;

- Tertio : la transformation de la collectivité chefferie de la plaine de la Ruzizi en collectivité secteur où, seules, les élections désigneront les dirigeants.

Ces revendications sont pleines d'incohérences et suscitent beaucoup d'interrogations :

Comment expliquer qu'en 1928, lors de l'enquête administrative, la tribu prédominante, trouvée dans la chefferie, fut celle des Barundi et qu'en 1986 les Barundi ne représentent que 5% de la population contre 95% de Bifulero? La réponse, à notre avis, se trouve dans ce que nous avons appelé "des transfuges".

Il transparait clairement dans ces revendications des Bifulero une transposition des guerres ethniques des pays voisins dans la partie Est du Zaïre. Sinon comment justifier l'importance accordée aux expressions tyrannie tutsie en parlant du Mwami Ndagoye et des hutu auxquels les Bifulero s'identifient ?

Les contestataires Bifulero alléguaient que les populations congolaises d'origine burundaise devaient rentrer au Burundi. Frustrée, et afin d'échapper à ces mouvements contestataires, une grande partie de la population d'origine burundaise devint, comme par une baguette magique, des Bifulero.

La morphologie identique et la similitude des langues permirent un "métamorphisme ethnique". Le changement ou la dissimulation d'identité ethnique pour échapper à la persécution est un phénomène bien connu. Ceux qui ont réussi à se "métamorphoser", et ils sont nombreux, les transfuges donc, cherchent à se confirmer comme Bifulero authentiques et à cacher leur propre identité. Ils souffrent certainement d'un "complexe de Fürher" qui est le lot des sujets dont l'origine, au sein d'un groupe ou d'une province donnée, est à tout le moins ambiguë ou brumeuse et qui ressentent cela comme "un écueil" ou "un stigmaté" au coeur.

Les populations vécurent dans un climat de terreur omniprésente, si opposée à leur état normal et à leur joie naturelle. Le sourire disparut. Toute identification au groupe considéré, à tort, comme étranger était interprétée comme un signe de contestation de la nationalité.

Cette inhibition psychologique prédispose, par compensation, à l'exaltation de la xénophobie. Celle-ci répond à un mécanisme de défense destinée à voiler ce «doute» en eux et que les concernés lisent inconsciemment comme une reproche dans l'innocence du regard de l'autre qui jouit de la plénitude de son origine. Comme très souvent, l'attaque se révèle la meilleure des défenses, ces sujets s'improvisent comme les défenseurs zélés de leurs intérêts, mal définis, et de leur nouvelle et fausse identité culturelle.

Deux exemples de transfuge ont retenu notre particulière attention. Le premier est révélé par une lettre datée du 24 Décembre 1993 et adressée au Président de l'Assemblée Nationale.

Les signataires originaires d'Uvira, proposent le remplacement du chef de collectivité chefferie Ndagoye Nsabimana, considéré à tort comme étranger, par un transfuge activiste Mr Rusagara. C'est comme on dit, déshabiller Saint Paul, pour habiller Saint Pierre, avec la seule différence que le Mwami Ndagoye a gardé son identité culturelle et qu'il a hérité de ses parents et arrière-parents son titre de Mwami.

Le deuxième est celui nous rapporté par Mr Kavundja Martin. Un des ses amis d'enfance Mr Mashiba partit au Canada comme réfugié burundais. Il choisit de s'appeler Kadari Mweme Kabyana et redevint Zaïrois après son arrivée au Canada. Activiste, il anima des activités politiques pour le compte d'un parti politique d'opposition radicale.

Originaire lui-même de la collectivité des Barundi (plaine de Ruzizi), il contesta la nationalité zaïroise de ses "frères" de sang Burundi et surtout des Banyamulenge afin de se faire passer lui-même comme Zaïrois autochtone. A quelle ethnie appartient-il?

L'allure d'une assimilation très poussée est peut-être bénéfique pour la résolution des conflits. Pourvu que les transfuges ne soient pas demain contestés. D'ici quelques années, les Barundi de la plaine de Ruzizi seront à peine reconnaissables dans leur réalité ethnique ancienne.

La langue Kifulero, bien qu'apparentée au Kirundi, fait son chemin et s'impose. Le mariage interethnique ajouté au souci permanent de se camoufler et de s'identifier à l'ethnie majoritaire, et non contestée, restent les atouts actuels pour les Barundi, de s'intégrer et d'échapper aux méfaits du prétendu et éternel problème de "nationalité douteuse".

Dans une lettre adressée au Gouverneur de région du Sud-Kivu, à Bukavu, le Mwami Ndagoye fait un réquisitoire sévère et déclare : "je cite

en passant, Mr Roelens, Vicaire apostolique du Haut-Congo qui écrivit en 1906 qu'une colonne militaire voulant se rendre en 1896 de Moba au Kivu ne put continuer sa route à cause de la tribu Barundi installée dans la plaine d'Uvira qui la combattit".

Et il ajouta : "si en 1896 les Barundi s'étaient opposés à la colonne militaire, cela impliquait leur occupation effective de la plaine depuis plusieurs années. Sommes-nous la seule tribu frontalière à être identique avec celle du pays limitrophe?"

Le Yombe, par exemple, du Bas-Zaïre n'est-il pas le même que celui du Congo? Et pourtant l'un est Zaïrois et l'autre Congolais<sup>(105)</sup>. A-t-il été entendu? Certainement pas! Les sentiments et le mensonge prédominèrent dans la gestion des collectivités au détriment de la vérité justifiée par les faits historiques évidents. Il sera injustement suspendu de ses fonctions par le gouverneur depuis 1992. Et les démarches de transformation de sa collectivité chefferie en collectivité secteur sont en cours<sup>(106)</sup>. Le "Graben" est une région qui ne cesse de surprendre.

#### e) La rébellion muléliste

Il ne s'agit pas ici de faire une étude sur la rébellion muléliste. Nous dégageons les conséquences et les récriminations créées par cette rébellion et qui seraient à la base, entre autres, du conflit actuel à l'Est du Zaïre.

La rébellion muléliste éclata le 15 Avril 1964, à Uvira, sous la direction de Marandura, Rumonghet et Bidalira à la tête de plus ou moins six cents partisans, jeunes Bifulero et Babembe. Un mois après, la cité d'Uvira tomba entre les mains des assaillants qui gagnèrent le territoire de Fizi.

Très vite, la rébellion se transforma en une guerre de règlement de compte. Les révolutionnaires mulélistes attaquèrent toute la famille non-nationaliste ou considérée comme telle. Ils exécutèrent publiquement certains chefs coutumiers : Mtaka Salamba, Issa Nundu et Ali Kilozi. Ils attaquèrent aussi l'élite intellectuelle considérée comme alliée du Parti

(105)Ndabagoye, Lettre n°5072/054/F/051/CP/91 adressée Au Gouverneur de région du Sud-Kivu.

(106)Le pouvoir est héréditaire dans une collectivité chefferie. La collectivité secteur est préférée afin d'y organiser des élections et d'y mettre un tranfuge.

National du Progrès (P.N.P.), parti conservateur et proche des a colonisateurs.

Les intellectuels Bashimukindje de Makaina furent tous assassinés des rebelles, drogués, des clans voisins. Des témoins oculaires ont assisté à cette bésogne maccabre. Des jeunes élèves du secondaire, rentrés dans les villages pour y passer des vacances, furent égorgés comme des poules, têtes coupées, suspendues par des cordes, étaient promenées à travers le village de Makaina. Il était interdit à leurs parents de pleurer ou d'organiser un deuil. Quelques souvenirs de cette journée maudite me reviennent encore: J'avais à peine treize ans et je me trouvais dans notre village de Malanda situé à plus ou moins 10 km de Makaina. Je connaissais la plupart de ces jeunes. La nouvelle de leur mort se répandit comme une trainée de poudre. Neuf têtes coupées furent trouvées au milieu du village après le passage de ces pseudo-révolutionnaires drogués.

Paniqués par cette situation, les jeunes élèves d'autres villages se cachèrent dans la forêt pendant plusieurs semaines. Afin d'être épargnés, il fallait adhérer au mouvement ou y intégrer un membre de famille. Cette hésitation à l'adhésion populaire constatée, était considérée comme une opposition occulte à la révolution.

Les Banyamulenge comme les Babembe et les Bifulero adhèrent massivement à la rébellion non parce qu'ils étaient convaincus de la mission libératrice de la "révolution", mais surtout pour protéger leurs membres de famille ou leurs clans.

Parmi les Banyamulenge les plus connus comme cadres mulélistes, nous pouvons citer : Rusingizwa, président du M.N.C., secteur Fizi-Minen Gakingiye, commandant de l'A.P.L. et Rudaga, secrétaire du Général-Mulungu Bidalira.

Toutefois, dans les rangs de l'Armée Populaire de Libération (A.P.L.) les groupes ethniques Fulero et Bembe constituaient le noyau originel des rebelles composé des cadres politiques (Marandura, Ndalo et Muchu) et des officiers supérieurs (Bidalira, Zabuloni) et des hommes de troupe.

Après la reprise, par l'A.N.C., des positions conquises antérieurement dans la plaine de la Ruzizi par l'A.P.L., les rebelles se replièrent sur les flancs des montagnes qui surplombent le lac Tanganika et gagnèrent tous les plateaux de l'Itombwe.

Sur les plateaux existait une ferme de 12.000 têtes de bovins dénommée "ELIT" (Elevage de l'Itombwe) et dirigée par Mr Riga, un sujet belge qui dut s'enfuir dès l'annonce de la conquête d'Uvira par des rebelles Mulélistes. Ces derniers s'attaquèrent à la ferme ELIT et en terminèrent tout le bétail. C'est alors qu'ils demandèrent aux Banyamulenge, éleveurs du gros bétail, de donner des vaches pour nourrir les "combattants mulélistes". Ce n'était pas en fait une demande mais un ordre. Les Banyamulenge refusèrent cet ordre.

Les rebelles décidèrent de procéder à la razzia du bétail. C'est dans ces conditions que prit forme le processus de défection des populations civiles et de certains combattants rebelles appartenant à la tribu Banyamulenge afin de protéger leurs biens.

Tous les Banyamulenge étaient dès lors identifiés au P.N.P.<sup>(109)</sup> alors que les Babembe ou Bafulero étaient assimilés aux rebelles. Le conflit ouvert était né, avec toutes les conséquences que cela entraînait.

Les Babembe et les Bafulero se livrèrent aux attaques et aux pillages des villages Banyamulenge. Ces derniers, alliés de l'Armée Nationale Congolaise (A.N.C.) cherchèrent, par tous les moyens, à anéantir les rebelles repliés sur les hauts plateaux. Pour y parvenir, l'A.N.C. employa deux tactiques : l'isolement de l'ennemi et l'armement des civils.

La politique de l'isolement de l'ennemi conduisit au déplacement de toutes les populations civiles des plateaux, sous escorte de l'infanterie de l'A.N.C., vers des régions déjà pacifiées : la plaine de la Ruzizi, Baraka, Kalemie et Moba. Toute personne restée sur les plateaux de l'Itombwe, après l'évacuation des populations, était considérée comme un rebelle ou son complice.

Le Capitaine Vamer, commandant des troupes basées à Baraka reçut des consignes de ses chefs hiérarchiques à Kalemie de procéder à la distribution des armes automatiques légères et lourdes aux Banyamulenge afin d'aider l'A.N.C. à lutter contre les rebelles Mulélistes.

Au vu de l'efficacité de cette tactique, le commandant de bataillon basé à Uvira, arma à son tour les Banyamulenge qu'il plaça sur les plateaux afin de constituer une "ceinture de sécurité" pour les troupes de l'A.N.C..

<sup>(109)</sup> P.N.P. : Parti National du Progrès, proche des Belges (Penepene na Mundele).

Ces jeunes Banyamulenge, enrôlés définitivement au sein de l'A.N.C. en 1967, ensemble avec les autres militaires, étaient parvenus à rétablir une sécurité suffisante sur les plateaux. La réinstallation des populations civiles déplacées était devenue possible. Cette expérience fut étendue aux clans des Babembe opposés à la rébellion.

La méfiance entre les différentes ethnies persista. Toute approche d'un autre groupe ethnique à un village voisin était aussitôt signalée et interprétée comme le signe d'une attaque probable. Cette constance tragique de la peur de l'autre créa des récriminations et certains rebelles devenus responsables de l'administration publique, au niveau local et même national, ne manquèrent pas de régler leur compte à leurs ennemis d'hier : les Banyamulenge. C'est dans ce cadre que nous plaçons le problème de nationalité, qui n'est en réalité qu'un règlement de compte.

Les ethnies qui, naguère, vivaient en relative symbiose étaient devenues des ennemis, les unes des autres. Ainsi, naquirent des tensions, au départ, purement ethniques, mais vite transformées en tensions politico-ethniques par des politiciens opportunistes.

Non seulement que la rébellion muléliste a opposé les ethnies les unes contre les autres en détruisant les structures sociales par la haine, mais elle a aussi détruit toutes les infrastructures économique-sociales existant dans l'Itombwe. De Kamanyola à Lulimba en passant par Luvungi, Sange, Kiliba, Nundu, Baraka et Fizi, ou de Fizi à Kamituga en passant par Mutambala, Minembwe, Tulambo et Miki, des ponts, des écoles, des magasins, des dispensaires, des plantations et des fermes d'élevage de gros bétail ont été systématiquement détruits. A l'exception de la route Kamanyola-Uvira, la reconstruction est timide. C'est dire que, la guerre ne profite vraiment à personne.

Mais à quelque chose malheur est bon ! La région d'Itombwe restée longtemps fermée sur elle-même, s'ouvrit à l'extérieur par des mouvements migratoires de la population.

L'ouverture forcée des horizons favorisant la scolarisation de la jeunesse banyamulenge qui ne s'occupait que des activités traditionnelles d'élevage de bovins. C'est de cette jeunesse, instruite, que naîtra la volonté déterminante de défendre les intérêts socio-politiques de leurs parents.

C'est également elle qui revendiquera la réhabilitation des anciens groupements supprimés par la colonisation. Mais cette revendication exacerba davantage la haine créée par la rébellion.

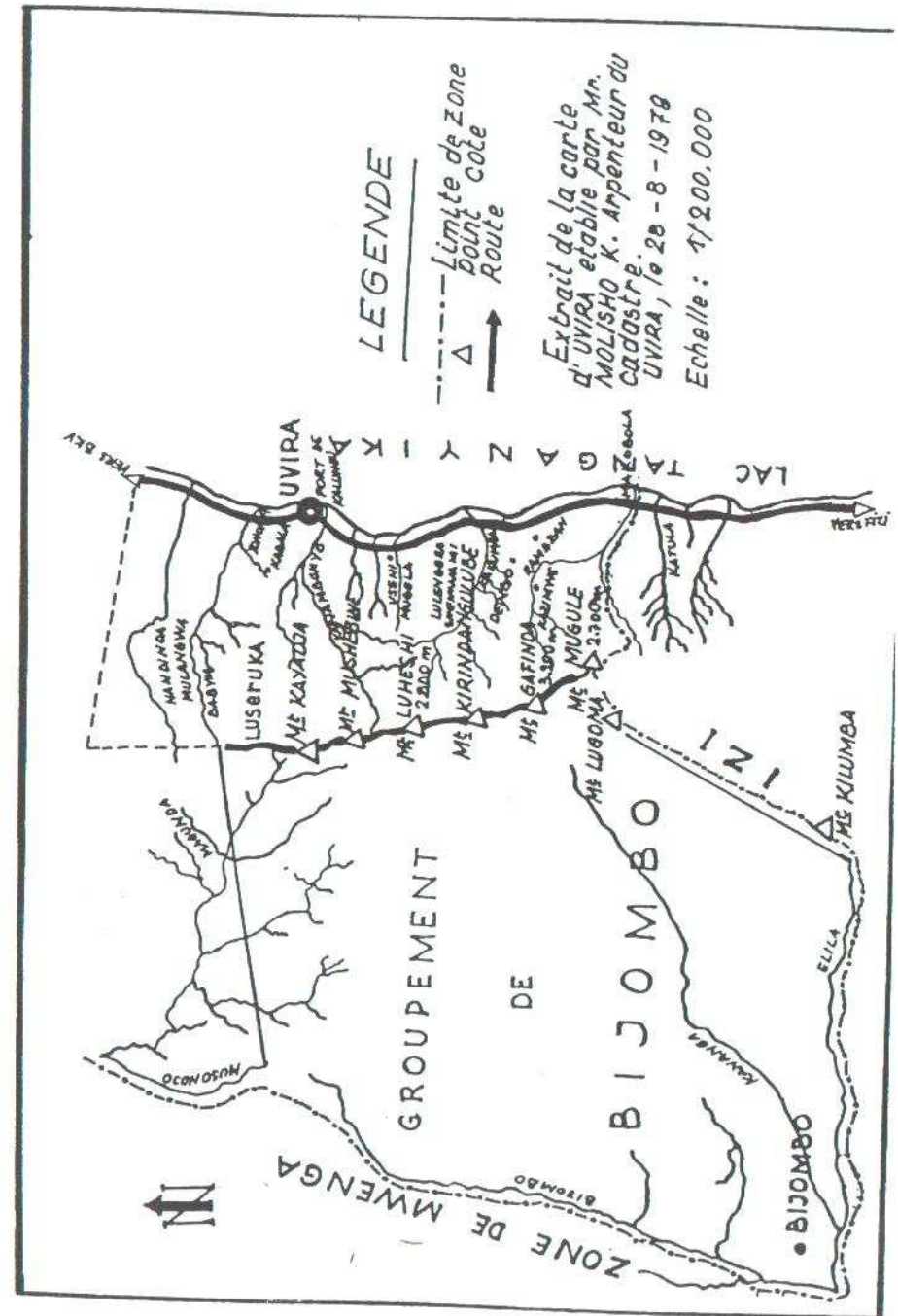
Pour les uns, il ne s'agissait pas moins que de l'hégémonie des Tutsi, de leur esprit de conquête du pouvoir et de leur volonté de dominer les voisins; pour les autres, il s'agissait d'un droit historique dont la réhabilitation les mettrait au même pied d'égalité que les autres ethnies et leur permettrait d'effacer les frustrations créées par la colonisation belge.

#### f) La contestation de groupement de Bijombo

Weis reconnaît l'existence d'un groupement Budulenge regroupant quatre localités habitées à 86% par les Banyamulenge. Ce groupement, comme bien d'autres, fut supprimé par les colonisateurs en 1953, pour un simple motif discriminatoire ethnique. Il comprenait les villages (localités) suivants<sup>(110)</sup> :

Localité	Chef	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Nombre d' Habitants	Densité
1. Kataka Kalonge	Sebasamira	11,0	488	44
2. Kishembwe	Budulege	17,2	524	30
3. Munanira	Sekunzi	14,0	441	31
4. Galye	Rumafura	6,4	374	58
		48,6	1.829	36 h/km <sup>2</sup>

(110) Weis appelle les Banyamulenge des Rwanda. Mais il fait une nette distinction de ces populations avec les Rwandais qui sont originaires du Rwanda.



Quant à l'ancienneté du peuplement de ces localités, Weis précise que Galye en donne un exemple concret. Les premiers habitants Banyamulenge sont arrivés à Galye en 1881, d'autres ont suivi en 1884; ils y ont trouvé une souche Vira plus ancienne<sup>(111)</sup>.

Le village Galye se trouve à ± 100 km de la frontière rwando-zaïroise. Combien de temps, ces populations ont-elles mis pour parcourir ces étendues de terres?

Il ne faut pas perdre de vue que ces populations parcouraient des régions qu'elles ne connaissaient pas et qu'elles n'avaient ni boussole ni carte géographique.

L'existence d'un milieu naturel contraignant (escarpement, forêt) n'aurait pas favorisé la progression rapide. En outre, elles avaient des troupeaux importants de bovins et d'ovins.

Ce ne fut certainement pas un voyage d'un jour ou de quelques mois, mais sûrement de plusieurs années avant d'arriver à Galye en 1881.

Après la suppression de ce groupement, l'administration coloniale distribua ces villages entre les différents groupements Vira et Fulero. Il en fut de même pour les groupements Muhire (Itombwe), Sebasaza (Mutambala) et Kivumu (Minembwe) dont les villages furent distribués entre les différents groupements Bembe.

Pendant l'effervescence anti-coloniale qui aboutit à la décolonisation du Congo, quelques Banyamulenge seront incorporés dans l'administration publique, au collège permanent et au conseil du territoire.

"C'est alors que les Banyamulenge rappelèrent à l'autorité coloniale la nécessité de reconstituer des groupements supprimés sur les plateaux de l'Itombwe"<sup>(112)</sup>.

Ce serait après la mort de Mwami Lenghe des Bavira en 1944 que Mushishi, capita Munyamulenge aurait profité de cette situation pour réclamer, auprès des agents coloniaux, la création de la localité Bijombo<sup>(113)</sup>.

<sup>(111)</sup>Weis G., Le Pays d'Uvira, op. cit.

<sup>(112)</sup>Muzuri G., Evolution des conflits ethniques dans l'Itombwe/Sud-Kivu. Des origines à l'an 1982.

<sup>(113)</sup>Kingwengwe, cité par Muzuri Gas, op. cit.

Une concordance se dégage de tout ce qui précède : l'existence ancienne des groupements et la nécessité, pour les Banyamulenge, de leur restauration. Mais il faut faire la part des choses et ne pas confondre les revendications de réhabilitation des anciens groupements depuis 1944 et la demande de création du groupement de Bijombo en 1966.

Dans une lettre datée le 10 Mai 1979 adressée au Commissaire de région du Kivu (Gouverneur), les notables Banyamulenge de Bijombo écrivirent : "notre demande de création de la localité ne date pas d'aujourd'hui. Elle est basée sur plusieurs éléments dont les principaux sont : l'histoire et la géographie.

L'histoire a retenu que Bijombo est un ancien groupement supprimé à dessein par le colonisateur. C'est aussi une région géographiquement isolée par les montagnes. C'est pourquoi, la création d'une localité est d'une nécessité primordiale".

En 1966, le chef politique, et combattant de l'A.N.C., issu de l'ethnie Banyamulenge, Monsieur Obed Sebasonera, aurait demandé aux autorités civiles et militaires de transformer l'organisation para-militaire dictée par la lutte contre la rébellion en une unité politico-administrative reconnue juridiquement<sup>(114)</sup>.

En 1969, la demande de la création de la localité Bijombo prit son cours officiel à partir du chef de la chefferie Bavira, le Mwami Lenghe III, Rampa. C'est alors qu'une enquête administrative entreprise par la zone d'Uvira, après avis favorable du Mwami Lenghe, fut menée afin d'établir la viabilité de la nouvelle entité à créer.

En 1977, sur demande de la hiérarchie, le commissaire de zone d'Uvira constitua une commission composée des agents de la zone et de la collectivité, chargés de produire un rapport sur l'opportunité de la création de la localité de Bijombo.

Ce rapport contenait 7 points dont voici les extraits :

- La superficie est à déterminer par le service de cadastre suivant le croquis annexé au rapport;

<sup>(114)</sup>Mingambo, op. cit.

- Les limites de la localité (groupement) sont les suivants :

Au Nord : source de Mulongwe reliée par la ligne droite jusqu'à la petite Musondjo;

Au Sud : du mont Mitumba, la rivière Elila jusqu'à la Frontière avec la zone de Mwenga;

A l'Est : des monts Lugoma, Gafinda, Luheshi, Mushebwe jusqu'à la source de Mulongwe;

A l'Ouest : la rivière Bijombo et la limite de la zone de Mwenga jusqu'à la source de la petite Musondjo.

La localité est composée de 18 villages de 13.708 personnes (recensement de 1977). Cette localité est habitée principalement par les Banyamulenge, Bayindu, Bafulero et Bavira établis dans cette contrée depuis bientôt deux siècles.

Voici les villages de la localité Bijombo :

1. Bijombo I : 502 personnes;
2. Bijombo II : 704 personnes;
3. Bijombo III : 516 personnes;
4. Chanzovu I : 1244 personnes;
5. Chanzovu II : 362 personnes;
6. Kagogo : 1828 personnes;
7. Irango : 522 personnes;
8. Gahuna : 431 personnes;
9. Gashigo : 760 personnes;
10. Mugogo : 904 personnes;
11. Gatanga : 886 personnes;
12. Bikuba : 666 personnes;
13. Gashalalo : 734 personnes;
14. Kanono : 766 personnes;
15. Mukumba : 699 personnes;
16. Gihuha : 660 personnes;

17. Masango : 786 personnes;

18. Gihanama : 738 personnes;

Les 89% de cette population sont Banyamulenge, population à voca agro-pastorale.

- La population de Bijombo est délaissée à elle-même. Aucune autorité territoriale ne s'est rendue à Bijombo depuis 1960 jusqu'en 1977.

- La localité de Bijombo est située à  $\pm 120$  km d'Uvira, sans route carrossable d'accès. Pour y aller, il faut escalader de hautes montagnes faire 3 jours de marche.

- Le seul rapport que l'administration reçoit est celui établi par Citoyen Sëbasonera, nommé par le chef de collectivité des Bavira.

- Il y a nécessité pour l'autorité politico-administrative de reconnaître cette entité par un texte officiel.

- Région de hautes montagnes, Bijombo est par excellence une zone favorable à l'élevage du gros bétail. C'est également une zone où poussent le maïs, le petit pois, le haricot et la pomme de terre. Au recensement du bétail de 1974, la seule localité de Bijombo avait 29.583 têtes de bovins, soit 10% du cheptel de la zone d'Uvira.

La rébellion muléliste qui sévissait au Zaïre n'avait pas épargné la zone d'Uvira. Grâce au dynamisme de la population de Bijombo appuyée par l'action militaire de l'A.N.C., les derniers bastions des mulélistes furent anéantis.

En 1977 fonctionnent dans la future localité Bijombo 9 écoles primaires complètes, 2 écoles secondaires de cycle long et 1 école de cycle court pédagogique. Il n'y a pas de dispensaire. Les malades font plus de 100 km à pied pour atteindre l'hôpital le plus proche, à Uvira.

Pour toutes les raisons ci-haut développées et afin d'encadrer politiquement la population, il était nécessaire et urgent de créer une localité à Bijombo, conclut le rapport de la commission chargée de se prononcer sur sa création. Ce rapport suscita beaucoup de contestations de la part des Bavira et Bafulero.

Dans les faits, le fonctionnement de la localité Bijombo était effectif. Mais il fallait un texte juridique érigeant Bijombo en localité (groupement). C'est un coup de théâtre, et surprise dans le camp des demandeurs de cette localité.



le Mwami Lenghe III, chef de collectivité des Bavira, qui au départ était à la base de l'érection de Bijombo en groupement, se retracte et écrit en 1979 au Commissaire de district du Sud-Kivu que Bijombo est principalement habitée par des immigrants rwandais et qu'il est inopportun d'y créer une localité (groupement) autonome.

Ce revirement intervint dix ans après que le même chef de collectivité eut donné un avis favorable sur la création de la localité.

L'argument de faire passer tous les ressortissants de Bijombo pour des étrangers rwandais immigrants était trop facile. Et pour ceux qui connaissent le Kivu, le problème de nationalité est une corde très sensible qui soulève un tollé généralement très passionné.

Certains politiciens originaires d'Uvira saisirent cette occasion pour simuler des attentats à Uvira, afin d'en attribuer la responsabilité aux Banyamulenge. Des documents furent vite élaborés afin d'empêcher l'autorité politique nationale d'ériger Bijombo en localité (groupement).

Pour appuyer leurs allégations, ils inventèrent la date de 1929 qu'ils considéraient comme date d'établissement de Banyamulenge dans la zone d'Uvira. Mais aucune preuve scientifique et historique ne fut apportée. Ils avaient certainement oublié qu'en 1929, l'administration coloniale belge était organisée et qu'aucune trace d'immigration dans les zones d'Uvira et de Fizi n'était signalée. Les faits historiques démentaient leur argumentation.

Après avoir envoyé des missions d'enquêtes sur les lieux, le Ministre de l'Administration du territoire finit par prendre l'arrêté n°229 du 23 Août 1979 portant création de la localité Bijombo dans la collectivité des Bavira. L'application de cet arrêté fut freinée par des contestataires qui prétendaient que son exécution sur terrain allait faire éclater une guerre civile.

Face à toutes ces difficultés et contestations politiques, le Premier Commissaire d'Etat (Premier Ministre) adressa une lettre (n° PCE/224/79 du 1er Octobre 1979) au Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire, lui demandant de donner sa position définitive sur l'opportunité de créer la localité de Bijombo. En réponse, le Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire dit : "Ce serait une erreur historique grave que de céder à des pressions, elles-mêmes tribalistes et sentimentales.

Il serait à mon avis grave de frustrer une population zaïroise depuis plus d'un siècle, de ce droit que nous reconnaissons à toutes les autres populations du pays, quelle que soit leur origine première, que de céder à ces revendications<sup>(115)</sup>.

L'arrêté ministériel créant le groupement de Bijombo fut appliqué, mais les tensions ethniques attisées par les politiciens persistent. Et faute de n'être pas parvenus à la suppression de celui-ci, les chefs de collectivités et les députés, originaires des zones de Fizi et d'Uvira, se liguèrent pour faire passer, au Parlement et à l'opinion nationale, l'idée selon laquelle les Banyamulenge étaient des étrangers rwandais immigrants.

A chaque approche des élections, le problème de nationalité était soulevé. Curieusement, tout en excluant les candidats Banyamulenge, les politiciens acceptaient et sollicitaient leur suffrage. Depuis 1982 tous les candidats députés de l'ethnie Banyamulenge sont rejetés, avant les élections, pour le motif subjectif de "nationalité douteuse"<sup>(116)</sup>.

<sup>(115)</sup> Mafema Ng., Ministre de l'intérieur : lettre n°BCE/AT/23/0849/79 adressée au Premier Commissaire d'Etat (Premier Ministre).

<sup>(116)</sup> En 1982, l'unique candidat député des Banyamulenge, Mr Mutambo Joseph fut rejeté. Des marches de protestations furent organisées à Uvira. En 1987, deux candidats députés, Dugu wa Mulenge et Musafiri Mushambaro furent également rejetés pour le même motif.

## 2. Les causes immédiates

*La violence ne donne que des victoires passagères, en créant beaucoup plus des problèmes sociaux que n'en résout; la violence n'apporte jamais la paix durable. Je suis convaincu que si nous succombons à la tentation d'user de la violence dans notre combat pour la liberté, les générations futures connaîtront une nuit d'amertume longue et désolée, car notre legs principal sera le règne sans fin du chaos.*

*Martin Luther King Jr*

*Le Calendrier du Combattant*

### a) La contestation de la nationalité

Des personnes plus compétentes en la matière ont fait des études intéressantes et complètes.

«Pourquoi la question de nationalité zairoise se pose-t-elle souvent avec acuité et passion quasi exclusivement pour les régions du Nord et du Sud-Kivu? Les faits semblent relèver du passé que du contexte actuel»<sup>(117)</sup>.

La tradition orale, en effet, garde encore vivace les conflits ethniques dans la région interlacustre. Ces souvenirs réveillent des sentiments de rancœur et amènent certains à considérer leurs voisins et concurrents politiques comme des étrangers envahisseurs.

La réponse donnée par M'Pambia<sup>(118)</sup> à la question ci-dessus est intéressante :

«1°- Les citoyens, gagnés par le matérialisme, sont éblouis par l'explosion d'investissements réalisés par les Banyarwanda à qui ils attribuent les intentions malveillantes de mieux investir pour réclamer plus tard le détachement de l'Etat des Grands Lacs.

(117) Kanyamachumbi P., op. cit.

(118) M'PAMBIA M., Le problème de la nationalité au Kivu, inédit, Bukavu, 1983. (Monsieur M'PAMBIA fut Vice-gouverneur au Kivu en 1981).

2°- Les intellectuels écrasés en nombre par ce groupe sentent certaine frustration quant à la répartition de certaines fonctions exigeant des qualifications intellectuelles;

3°- La participation de plus en plus croissante de ce groupe aux fonctions politiques et dans divers organes du Parti-Etat constitue une véritable inquiétude compte tenu de l'explosion démographique qui caractérise et des multiples infiltrations incontrôlées;

4°- Le paysan de Rutshuru, de Masisi, de Kalehe et d'Uvira ne connaît aucun problème particulier de cohabitation avec ce groupe».

Plusieurs autres raisons sont à l'origine du problème de nationalité au Kivu. L'une des plus importantes, pensons-nous, est l'inquiétude créée par le dynamisme de certaines ethnies tant au niveau économique qu'au niveau démographique.

Les politiciens s'inquiètent et perçoivent comme une menace potentielle, à long terme, à leur élimination de la scène économique et même de la scène politique.

Le voisinage des républiques rwandaise et burundaise fortement travaillées par des conflits politico-ethniques génère des rivalités et des amalgames, qui déteignent négativement sur la question de nationalité au Kivu. Les Banyarwanda au Nord-Kivu, des Banyamulenge et Barundi au Sud-Kivu.

Le surpeuplement du Rwanda et du Burundi ajouté à ces différents conflits ont drainé des populations d'origine rwandaise et burundaise de l'ancien Kivu créant une rupture des équilibres antérieures.

Les derniers afflux importants des réfugiés (rwandais et burundais) en 1994 ont effarouché les autres ethnies voisines qui, par confusion délimitée ou par difficulté de pouvoir distinguer les anciens des nouveaux, ont cherché à mettre dans le même sac les réfugiés et les autochtones. La situation a conduit à une dénomination kinyarwanda, et ont exigé leur expulsion globale du territoire national.

Le problème devient plus complexe à la suite d'une part, de la législation zairoise instable en matière de nationalité, de la corruption généralisée des autorités administratives habilitées à délivrer les cartes d'identité pour les nationaux et d'autre part, de la confusion délibérée

entretenu par certains politiciens entre les réfugiés rwandais et les populations zaïroises d'origine rwandaise<sup>(119)</sup>.

Parlant de cette instabilité de la législation, Mgr Kanyamachumbi note: "telle qu'elle existe aujourd'hui, la législation zaïroise sur la nationalité doit être reconnue, pour le moins, très défectueuse.

«Depuis 1967 après l'abrogation de la Constitution de Luluabourg, cette législation a été coupée de toute référence à une forme constitutionnelle définissant la nationalité d'origine, commune à tous les Zaïrois à partir du 30/06/1960.

«Très opportunément, la Conférence Nationale Souveraine vient de remédier à cette situation en reprenant l'essentiel de l'article 6 de la constitution de 1964 dans le nouveau projet de Constitution à soumettre au référendum».

Et comme pour conclure, il ajoute : «Des membres des ethnies zaïroises qui, à cause des tracés arbitraires des frontières africaines se trouvaient au 30 Juin 1960 installés au Zaïre, sans aucune nationalité étrangère, doivent être tous reconnus Zaïrois conformément à l'article 6 de la Constitution de 1964 dite de Luluabourg. Ce serait juste et équitable»<sup>(120)</sup>.

Nombreux sont des politiciens qui pensent que le problème de nationalité au Kivu aurait été créé par feu Bisengimana Rwema, ancien Directeur du Bureau du Président de la République. Voici, encore une fois, l'exemple d'une affirmation gratuite, et très méprisante, vis-à-vis de nos institutions nationales.

N'est-ce pas faire injure à toutes nos institutions d'alors composées d'hommes de "grande honorabilité" et de forte personnalité, que de les

(119) Des dispositions législatives et politiques ont reconnu et consacré la nationalité d'origine des populations zaïroises originaires du Rwanda et du Burundi. Il s'agit, en effet, de : la loi électorale de 1957; l'ordonnance législative n° 25/554 du 06 Novembre 1959; la loi électorale n° 13 du 23 Mars 1960; la Table Ronde de Bruxelles de 1959; la Constitution de Luluabourg de 1964; l'Ordonnance-loi n° 71-020 du 26 Mars 1971; la loi n° 72-002 du 05 Janvier 1972; la loi 81-002 relative à la nationalité zaïroise, mal interprétée, retirait la nationalité zaïroise aux immigrants rwandais installés dans le Masisi.

(120) KANYAMACHUMBI P., Les populations du Kivu et la loi sur la nationalité. Vraie et Fausse problématique, Editions Select, 1993.

présenter comme des marionnettes manipulées par un seul homme, fut-il Directeur du Bureau du Président de la République?

Quand bien même, il aurait eu un pouvoir excessif au point de dicter des lois au Parlement, il ne serait pas honorable pour toute une institution (parlement) d'identifier ses lois à un individu qui n'a jamais été parlementaire. Beaucoup continuent à s'acharner contre lui après sa mort. Et ceci me rappelle la célèbre phrase de Pierre Albin Martel : "Seuls les charognards s'acharnent sur une dépouille. A quelle espèce de charognards appartient un individu qui s'en prend même aux survivants?".

La République du Zaïre en tant que territoire géographique, dans ses frontières actuelles, est une création coloniale. Et de ce point de vue, les femmes et les hommes de ce pays se trouvent être des Zaïrois sans l'avoir vraiment cherché.

Le roi Léopold II et ses agents coloniaux s'y seraient pris autrement que certains parmi les Zaïrois seraient aujourd'hui Zambiens, d'autres Tanzaniens ou Angolais, ou qu'au contraire les Congolais, les Rwandais et les Burundais seraient aujourd'hui des Zaïrois. Le roi Léopold II s'est préoccupé avant tout du sous-sol, du sol, de la flore et de la faune; mais pas du tout des populations.

En tant que nation, la République du Zaïre est une oeuvre de longue haleine. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les soubressauts traversés depuis son accession à l'indépendance (guerres civiles, sécessions, etc...).

Dès lors, nous pensons, qu'aucun individu ni groupement d'individus ne peuvent s'arroger le droit à l'exclusivité nationale et encore moins le droit de discriminer un partenaire national<sup>(121)</sup>.

En tant que pays, la République du Zaïre a été définitivement délimitée, tout au moins sur la carte, le 1er Août 1885. La nationalité zaïroise, elle, n'a d'existence juridique internationalement reconnue que depuis le 30 Juin 1960.

Au vu de ces réalités décrites ci-dessus, il va de soi que les individus ressortissants d'un territoire compris à l'intérieur des frontières artificielles tracées pour former le Zaïre, ont droit indistinctement à la même nationalité

(121) Lettre adressée au Parlement du Zaïre par les Banyamulenge en 1981.

zaïroise. Quand bien même ils auraient des consanguins parlant la même langue et cultivant les mêmes moeurs au-delà des frontières nationales.

Le HCR-PT<sup>(122)</sup>, contre toute attente, initia une procédure cavalière d'exclusion afin de rendre apatrides certains nationaux dont les Banyamulenge. Le journal «Le Palmarès» relata cette petite histoire<sup>(123)</sup> : «Les Banyamulenge ont constitué la base électorale réelle d'Anzuluni Bembe au cours de ses derniers mandats électifs au Conseil Législatif.

Convaincu qu'après être surpris mangeant à la fois aux râteliers du MPR/FPC, ses inconditionnels électeurs d'hier lui ont tourné le dos pour d'autres préférences. Anzuluni avait décidé de prendre sa revanche».

Pour ce faire, le chemin le plus court qui s'était offert à lui était le chantage autour de l'application de la loi sur la nationalité.

Jusque-là, il lui était impossible d'agir, il lui fallait trouver un semblant de couverture légale afin de faire passer sa forfaiture inaperçue<sup>(124)</sup>. Les recommandations secrètes faites à la Commission Vangu avaient beaucoup insisté sur la nécessité de recenser tous les membres de la Communauté Banyamulenge dans le groupe des réfugiés rwandais et burundais.

Or, les Banyamulenge, tribu zaïroise d'expression rwandaise, comme les Suisses d'expression allemande, vivent au Zaïre depuis plusieurs siècles. Ils ne sont pas dans la catégorie de ceux qui ont acquis ou qui doivent acquérir la nationalité zaïroise au regard de la loi n°81-002 du 02 Juin 1981. Ils sont des Zaïrois par appartenance à cause de leur antériorité sur le sol zaïrois dans ses limites d'avant 1885. Par la magie du rapport de la Commission Vangu, ils ont été assimilés aux réfugiés, et de ce fait, ils devaient quitter le Zaïre au plus tard le 31 Décembre 1995.

(122)HCR/PT : Haut Conseil de la République, Parlement de Transition. Monsieur Anzuluni est le Premier Vice-Président du HCR/PT. M.P.R. : Mouvement Populaire de la Révolution F.P.C. : Forces Politiques du Conclave

(123)Le Journal «Le Palmarès» n° 452.

(124)Lettre n°5072/515/C.71/95 du 19/10/95 de SHWEKA MUTABAZI, Commissaire de zone, au Chef de Poste Spécial du SNIP/DI/Uvira. Dans cette lettre, il est demandé au Chef de Poste de les convoquer (entendez les Banyamulenge) et les inquiéter : «Au plus tard le 31 Décembre 1995, ils seront chassés du territoire national avec leur prélat catholique.

La résolution du HCR-PT du 28 Avril 1995 basée sur les conclusions de ce même rapport affirme abusivement que les Banyamulenge sont devenus en 1976 pour des raisons d'identité politique. Pour les documents officiels antérieurs à cette date parlent des Banyamulenge que groupe ethnique de la région du Sud-Kivu<sup>(125)</sup>.

Comment cette autorité pouvait-elle parler d'une peuplade qui n'a existé que plusieurs années plus tard? Le rapport Vangu est plus dur que le virus d'Ebola. "Que le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition prenne sur lui la terrible responsabilité de déclarer étrangères les populations zaïroises, conscientes et très fières de l'être, et contraigne le gouvernement à les expulser, voilà un cas de figure inédit de par le monde. Il laisse pantois, mais il ne peut rester sans conséquences graves. Ce n'est rien moins qu'une incitation à la violence et à la guerre civile"<sup>(126)</sup>

Fort heureusement, ce ne fut pas une guerre civile mais une guerre de libération nationale, une révolution de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre. Sans le savoir, et surtout sans le vouloir, le rapport Vangu aura donc été à la base de la guerre pour la libération de notre pays !

### Un cas de figure, le Masisi

Le Masisi est un cas concret d'une mauvaise gestion du patrimoine humain par le pouvoir public.

En 1993, les Banyanga et les Bahunde, incités probablement par des politiciens, massacrèrent des Banyarwanda sous prétexte que ces derniers avaient arboré un drapeau étranger sur le territoire zaïrois.

C'était le drapeau du PANADI, parti politique zaïrois officiellement reconnu. En réalité, les Bahunde et les Banyanga reprochaient aux Banyarwanda de vouloir prendre leurs terres, leur pouvoir politique coutumier.

(125)Le Gouverneur de Région du Kivu, par son message n°01/824/OKP/CAB/REGICOM/73 du 17 Septembre 1973 parle du groupe ethnique Banyamulenge habitant Bijombo et Minembwe. Bien avant 1976, d'autres en avaient parlé.

(126)Lettre des Tutsi zaïrois du 10 Juillet 1995 adressée au Président de la République du Zaïre. Elle est signée par quarante personnes.

La guerre embrasa toute la zone de Masisi et fit plus de 10.000 morts et de 250.000 déplacés en Juillet 1994. L'accalmie fut interrompue par l'arrivée des réfugiés Rwandais qui vendaient des armes de guerres aussi bien aux Banyarwanda qu'aux Bahunde. Les anciennes FAR (Forces Armées Rwandaises) et les milices «Interahamwe» encadraient et soutenaient les Banyarwanda Hutu.

La guerre pris des dimensions inquiétantes. Pendant ce temps, les Tutsi du Nord-Kivu, pris en tenailles, étaient obligés d'aller chercher refuge au Rwanda abandonnant leurs terres et leurs biens meubles et immeubles. Cette guerre était entretenue par des politiciens opportunistes qui espéraient en tirer des dividendes politiques à l'approche des élections.

Des militaires avaient essayé de désarmer les combattants. Mais ils s'étaient rendus compte que leur travail était contrecarré par ceux-là mêmes qui les envoyaient : les armes prises à un camp et déposées à Goma se retrouvaient dans l'autre camp, à Masisi, quelques temps après <sup>(127)</sup>.

Des autorités militaires supérieures et politiques soutenaient la guerre qui était pour eux, une source de revenus. Ils étaient tous devenus des marchands de bétail et de haricots à Goma et à Kinshasa.

Trente ans environ, avant cette guerre de Mayi Mayi, il y eut, toujours dans le Masisi, une autre guerre dénommée "Kanyarwanda". Elle opposait les Bahunde aux Banyarwanda. Elle fit aussi des milliers de victimes parmi les deux ethnies pour les mêmes raisons (problèmes de nationalité).

Se sentant menacés, non seulement par le nombre élevé et le dynamisme économique des Banyarwanda, mais aussi de l'avancée vers le Sud d'une autre ethnie plus dynamique, les Banande, les Bahunde cherchèrent un moyen de desserrer cet étai inquiétant. Ils inventèrent le problème de nationalité afin de pouvoir chasser les Banyarwanda.

Sont-ils étrangers ces Banyarwanda de Masisi? Avaient-ils une autre nationalité au 30 Juin 1960? Existait-il de nationalité rwandaise en 1960? Telles sont les questions que d'aucuns se posent et auxquelles il convient de répondre.

La meilleure réponse se trouve résumée dans la loi n°81-002 du 02 Juin 1981 relative à la nationalité zaïroise et qui stipule qu'"est Zaïrois, toute

(127)Masisi ou la guerre oubliée: ANB-BIA, 1er Avril 1996.

personne dont un des ascendants est, ou a été, membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1er Août 1885, telles que modifiées par les Conventions subséquentes".

Avec le massacre honteux de Masisi et la chasse aux Banyamulenge, le Zaïre risquait de devenir un prolongement du génocide rwandais et de la crise burundaise.

La politique d'exclusion pratiquée dans l'Est du Zaïre par des politiciens irresponsables aurait dû avoir des effets d'entraînement comparables à un feu de brousse réallumant dans nos multiples frontières la flamme de la haine, de la jalousie et de la guerre.

Le Zaïre a neuf états voisins. Avant le découpage de l'ancien Kivu, il avait neuf régions. Ainsi, toutes les régions, exceptée celle du Kasai-Orientale, avaient des frontières communes avec les Etats voisins. Il va de soi que si l'on veut trouver des Zaïrois à 100% pour devenir Chef d'Etat, Député, Ministre, Gouverneur et autres dirigeants de base, on ne peut les recruter avec «surêté» que dans la seule région du Kasai-Orientale.

Combien de Zaïrois sont-ils prêts à accepter une pareille situation? "Le Président Mobutu passerait pour un Centrafricain, le Premier Ministre Kengo pour un Rwandais, Monsieur Lunda Bululu pour un Zambien et l'ancien Président Kasa-Vubu pour un Cabindais<sup>(128)</sup>".

A la lumière de toutes ces données, il apparaît que le problème de nationalité tel que posé au Nord et au Sud-Kivu est un faux problème. Les réfugiés sont connus de tous, identifiables et localisables. La confusion entretenue voile des sentiments de jalousie, de convoitise, de peur et des règlements de compte qui sont préjudiciables à la politique de bonne cohabitation entre les différents groupes ethniques condamnés à vivre côte à côte.

### Qui est Zaïrois et qui ne l'est pas?

A la suite des problèmes posés par l'interprétation de la loi 81-002 du 02 Juin 1981 relative à la nationalité zaïroise, le gouvernement initia une opération dite d'"identification nationale". Le slogan, en vogue, avait été lancé par le Président de la République. Il apaisait ainsi les esprits

(128) Le journal «La Rafale» n°147.

surchauffés des politiciens qui estimaient que les "non-Zaïrois" occupaient des postes politiques dans les organes du Parti unique, le M.P.R.

Une opération nationale se limita, curieusement, aux seules régions du Nord et du Sud-Kivu et aux zones administratives de Moba et de Kalémie. Ces régions sont habitées par les Banyarwanda et les Banyamulenge. Comme on devait s'y attendre, l'opération se transforma très vite en règlement de compte<sup>(129)</sup>.

L'occasion tant rêvée s'offrait aux Babembe pour faire passer tous les Banyamulenge de Fizi et de Mwenga comme des étrangers immigrés. Les Banyamulenge s'y opposèrent. Des affrontements éclatèrent à Kipupu (Itombwe). Il y eut deux morts et de nombreux blessés<sup>(130)</sup>.

Le gouvernement suspendit l'opération. Aucune enquête ne fut menée ni pour déterminer les responsabilités ni pour rétablir les personnes lésées dans leurs droits.

S'adressant au gouverneur de région du Sud-Kivu, le Mwami Ndabagoye écrit : «Je m'insurge contre les instructions données aux autorités locales de ne pas identifier comme Zaïrois la population autochtones de la Plaine du Ruzizi».

«Vous prétendez que mon origine est douteuse. Je ne pourrai pas empêcher le débordement éventuel de la population lasse des mesures d'exclusion. J'évite d'être responsable des affrontements dans une région où un calme apparent de la population cache une tension au bord de l'explosion. Personne ne pourra accepter l'apatridie»<sup>(131)</sup>.

Y'avait-il une meilleure façon de le prévenir? Le manque de volonté politique des autorités zaïroises à trouver des solutions adéquates et définitives aux problèmes d'intérêt national a contribué à la création des zones de tension

<sup>(129)</sup> Des personnalités politiques zaïroises furent identifiées comme des Etrangers: Messieurs Kalegamire (Député); Ndatabaya (Mwami); Mushobekwa (Ministre); Mushobekwa (Député) et Ruakabuba (Député).

<sup>(130)</sup> Les affrontements eurent lieu à Kipupu entre les Banyamulenge et les Babembe. Messieurs Ndulu, Pasteur de la CELZA (Communauté des Eglises Libres du Zaïre) de l'ethnie Babembe et Rukamirwa, chef de localité de Burembo de l'ethnie anyamulenge furent tués.

<sup>(131)</sup> Lettres du Mwami Ndabagoye au gouverneur de région du Sud-Kivu-n° 5072/052/F.21/CPR/91 et 5072/054/F051/CPR/91.

alimentée par des idées retrogrades, d'incitation à la haine et à la violence, véhiculées par des milices tribales et des partis politiques "alimentaires". La même opération devait se dérouler dans les zones de Moba et de Kalémie, au Shaba.

Les Banyamulenge, seuls concernés par l'identification, s'y opposèrent. En réaction, le commissaire sous-régional du Tanganika procéda à l'arrestation de trente deux personnes<sup>(132)</sup>. Il révoqua tous les chefs de localités Banyamulenge<sup>(133)</sup>. Les prisonniers furent transférés à la Cour d'Appel de Lubumbashi. Ils furent tous acquittés. Aucun dédommagement ne leur fut accordé. Leurs biens pillés ne furent pas restitués<sup>(134)</sup>.

La loi 81-002 est une loi nationale. Toutes les régions du Zaïre, à l'exception de deux (Kasaï-Oriental et Maniema) ont des frontières avec des Etats voisins. Elles sont toutes susceptibles d'avoir des personnes immigrées, infiltrées ou clandestines au sein de leurs populations respectives.

Pourquoi, dès lors, le gouvernement avait-il choisi de n'identifier que des populations habitant les régions du Nord et du Sud-Kivu et les zones de

<sup>(132)</sup> Les trente deux personnes arrêtées :

A la prison centrale de Kalémie : 1)Kingungwa; 2)Mukiza; 3)Rukerereza; 4)Semabarabara; 5)Ruhimbya; 6)Kirayi; 7)Kasengo; 8)Rurondo; 9)Sewarong; 10)Musafiri; 11)Katabirora; 12)Barongerwa; 13)Sebanyana; 14)Gatara; 15)Budugure; 16)Bigabiro; 17)Sabuni; 18)Ruberwa; 19)Kangoro; 20)Murango; 21)Mutungwa; 22)Karara; 23)Rubaba; 24)Minyati; 25)Kambaza; 26)Mihingano; 27)Sebikamiro.

A l'Agence Nationale de Documentation (A.N.D.) : 1)Kabongora; 2)Ruzanzura; 3)Magambo; 4)Muhima; 5)Rugira.

N.B. : Une personne a été relâchée quelques temps après l'arrestation.

<sup>(133)</sup> Les chefs de localités révoqués pour avoir écrit une lettre au Ministre de l'Intérieur dénonçant le caractère raciste des opérations d'identification en date du 22 Décembre 1989.

1)Kabozora (Rurondo); 2)Mukiza (Ruho Imbere); 3)Rutuku (Kabindi); 4)Muzila (Muhoza); 5)Sema (Rutonesha); 6)Kingungwa (Kagima) 7)Kirayi (Gatoki); 8)Ruhimbwa (Munya Biro).

<sup>(134)</sup> Monsieur MUKEBA MUPANGA, Commissaire sous-régional du Tanganika s'était rendu à Vyura, localité habitée uniquement par les Banyamulenge. Il était accompagné de soixante militaires qui pillèrent les biens de la population. (Cfr lettre du 22 Décembre 1989).

Moba et de Kalémie? Pourquoi n'avait-il pas pris de mesures correctives après les affrontements qui avaient causé la mort de deux personnes à Kipupu? Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte du jugement rendu par la Cour d'Appel de Lubumbashi dans la recherche d'une solution définitive à l'éternelle question de nationalité? Était-il légitime de refuser des mesures gouvernementales d'identification même si elles ne concernaient qu'une partie de la population" ?

Quelles que soient les réponses à donner à ces différentes interrogations, la responsabilité du gouvernement est totale dans la déconfiture de la politique de gestion du patrimoine humain et dans l'entretien des zones inutiles de tension.

La question demeura : Qui est Zaïrois et qui ne l'est pas? Elle ouvrit la porte à la politique de globalisation et d'exclusion. Le manque d'objectivité politique amena les politiciens immatures à s'engager si fort au cœur de la bataille qu'au lieu d'arrêter l'incendie, ils jetèrent de l'huile sur le feu.

#### b) La mort du Président Ndadaye

Dans la nuit du 20 octobre 1993, les militaires burundais ont opéré un coup d'Etat. Parmi les personnes assassinées se trouvaient le Président Melchior Ndadaye et d'autres personnalités burundaises. L'annonce de sa mort électrisa la petite ville d'Uvira, frontalière du Burundi.

Dans les lots des réfugiés qui arrivent au Zaïre se trouvent les Burundais (environ 102.256) et des Zaïrois. Des Bafulero et surtout des Babembe qui vivaient au Burundi depuis plusieurs années ont fui et ont abandonné leurs biens meubles et immeubles. Ils se sont retrouvés, à Uvira, dans des habitations de fortune. Certains "confondus aux Bahutu auraient été massacrés par des militaires tutsi burundais".

Des politiciens zaïrois originaires du Sud-Kivu tant du niveau régional que national, exploitèrent, en leur faveur, la crise créée par l'arrivée massive des réfugiés burundais et des déplacés zaïrois. Rapidement, des jeunes burundais et zaïrois venus du Burundi s'organisent en Comité d'auto-défense. La présence des Tutsi, Banyamulenge, à Uvira les inquiète. Elle est de plus en plus mal tolérée.

#### Stratégies machiavéliques

Des bruits selon lesquels les Banyamulenge, et à leur tête l'Evêque d'Uvira, auraient participé au complot de l'assassinat du Président Ndadaye étaient propagés. L'objectif étant de déstabiliser et d'expulser tous les Banyamulenge du Zaïre.

Une association regroupant des jeunes Bafulero, Bavira et Burundais fut créée. Elle s'appela "Power". Elle avait un mot de passe "abroad", néologisme signifiant pour ces jeunes enrégés "étranger à abattre". Elle était dirigée par un comité de cinq personnes<sup>(135)</sup>. "Power" terrorisa les Tutsi et obligea nombreux d'entre eux à quitter la ville d'Uvira, devenue un sanctuaire politique des réfugiés burundais.

La seconde stratégie fut montée par le Commissaire de zone d'Uvira. La propagation du discours d'incitation à la haine et à la violence. Le thème principal exploité est la mort du Président Ndadaye et des Zaïrois confondus aux Bahutu.

Les Banyamulenge et surtout l'Evêque d'Uvira sont gratuitement accusés d'avoir conçu et exécuté cette sale besogne. Dans des marchés, des écoles et même dans des églises, le discours était le même : les Tutsi sont exposés à la vindicte publique. Rassurés du soutien incontestable des autorités locales et régionales, et de l'encadrement discret des politiciens burundais réfugiés<sup>(136)</sup>, les jeunes de "Power" passèrent à l'action : lapidation des écoliers, des élèves et des femmes tutsi afin de les empêcher à aller à l'école et aux marchés. Toute personne à morphologie tutsi était agressée<sup>(137)</sup>.

<sup>(135)</sup> La milice «Power» était dirigée par Ndamakiriro, Makaba, Madawa, Wapili et Katende. Un collège des conseillers composés des politiciens aussi bien Burundais que Zaïrois. Elle fut dénoçée par des lettres du 1er Février 1994, 25 Février 1994, 1er Mars 1994 de la communauté Banyamulenge à Uvira et adressées au Commissaire de Zone.

<sup>(136)</sup> Les Ministres et Députés du FRODEBU réfugiés à Uvira agissaient dans la discrétion. Le financement de la milice «Power» et l'achat de conscience des autorités zaïroises locales et régionales étaient assurés par eux.

<sup>(137)</sup> En une journée à des endroits différents, les Tutsi furent agressés :

- GAPAPA et MACUMI au marché CEPGL à Mulongwe;
- BUTOTO MUZIGE blessé par les activistes de Power à Mulongwe;
- NDATINYA et FARI deshabillés en plein marché à Mulongwe
- SEGAKUJI, NYABACHUNGA, MUTARA et NGADI, blessés à Kalimabenge.

«La mort du Président Ndadaye, écrit Eugène Nindorera, a servi de prétexte pour justifier des crimes odieux. Un hutu (Ndadaye) ne peut pas diriger le Burundi. "Si un Tutsi (militaire) le tue, il est normal que les Hutu les vengent en tuant les Tutsi... Ils ont été tués pour ce qu'ils étaient et non pour ce qu'ils ont fait"<sup>(138)</sup>.

Comme le disait A. de Tocqueville : "La masse aime des idées courtes". Avec l'utilisation, dans nos discours, des expressions politico-économico-sociales comme l'égalité de tous devant la loi, la faiblesse du produit national brut, la technique de la planche à billet pratiquée par la Banque du Zaïre, l'absence de légitimité de Mobutu et des députés pour expliquer la crise profonde du Zaïre et ses implications sur la vie quotidienne de la population, nous avons moins de chance d'être compris, écouté et suivi par des paysans non instruits et même par des citoyens paupérisés. Des politiciens à la recherche permanente de leurs intérêts égoïstes choisissent des concepts élémentaires qui mettent l'accent sur ce qui divise les groupes ethniques.

Aussi, n'avons-nous pas entendu dire que si ceci ne va pas c'était à cause des Banyamulenge. Plus ces politiciens les pointaient du doigt, plus ils avaient la chance d'être suivis et écoutés. Plus leurs discours populaires étaient discriminatoires, tribalistes et violents, plus ils trouvaient d'adhérents à leurs partis politiques et à leurs milices tribales.

Les exemples nous donnés par la région du Shaba, en chassant tous les Kasaiens et par celles du Nord et du Sud-Kivu, en expulsant des Tutsi zaïrois sont révélateurs et pleins d'enseignements.

Au cours d'une réunion de sécurité, le Commissaire de zone d'Uvira fit cette déclaration : "Tant que les conflits Hutu-Tutsi existeront au Burundi et au Rwanda, les Banyamulenge seront toujours en insécurité"<sup>(139)</sup>. La guerre politico-ethnique du Burundi et du Rwanda était importée au Zaïre par des officiels zaïrois".

Il ne croyait pas si bien me dire cet Evêque : "Nous avons finalement l'impression que celui qui n'est pas Tutsi est un Hutu au Sud-Kivu. Une guerre, qui oppose ces deux ethnies dans les pays voisins, affecte les relations inter-ethniques zaïroises sur le sol zaïrois".

<sup>(138)</sup> André GUICHAOUA et All, Les crises politiques au Burundi et au Rwanda, 1993-1994.

<sup>(139)</sup> LA réunion de sécurité tenue à Uvira le 18 Avril 1995.

Des mesures de privation des libertés, d'expropriation des parcelles terre, d'interdiction de construire, de vente ou d'acquisition des biens meublés et immeubles furent prises à l'endroit des Banyamulenge<sup>(140)</sup>.

La situation se dégrada rapidement. La Dépêche Africaine écrivit : "Si les sources dignes de foi et proches du Cabinet du gouverneur de région Sud-Kivu, le plan d'extermination massive serait monté contre Banyamulenge, tribu agro-pastorale installée dans la plaine de Ruzizi et les montagnes de l'Itombwe depuis bientôt quatre siècles.

"La tribu des Babembe serait commise à l'accomplissement de ce macabre besogne. Son choix n'aurait pas été un hasard. L'histoire de rébellion fait en somme d'éloges des prouesses belliqueuses du Basikalangwa qui avaient soutenu le célèbre combattant Laurent Désiré Kabila dans son maquis impénétrable de Hewa Bora où il n'aurait pas été délogé. Ce fut l'action conjuguée et déterminante des Banyamulenge et de l'A.N.C. Y'avait-il des raisons valables, ou supposées telles, qui amèneraient cette tribu à accepter une nouvelle guerre chez elle fut-ce contre les Banyamulenge ? consentir d'en payer en retour le lourd tribut?

Une semaine avant la parution de la Dépêche Africaine, un autre jour avait fait des révélations contenues dans le compte-rendu du Conseil ministres du gouvernement légal de transition du 16 Septembre 1993. Rapporteur, Maître Kamanda wa Kamanda dit : "En effet, outre d'importantes nouvelles caches d'armes et des munitions de guerre qui viennent d'être découvertes en divers coins du pays au Haut-Zaïre notamment à Isiro (Nord-Kivu) et à Bingu (Nord-Kivu) en pleine forêt au nord de la localité de Nyanga, dans la zone de Waru (Nord-Kivu) au Katanga, au Bas-Zaïre), il y a lieu de noter que des menaces d'éventuelles violences à base ethnique du genre de celles que nous déplorons au Nord-Kivu peseraient sur la province du Sud-Kivu, où les ennemis de notre peuple s'emploieraient, depuis quelques jours, à pousser les Banyamulenge à entrer en conflit ouvert avec les autres tribus voisines, l'objet visé étant de créer un nouveau foyer de tension dans cette région du pays.

<sup>(140)</sup> Aucun Munyamulenge n'était plus autorisé à acheter ou vendre un immeuble. Il fut interdit à Monsieur Budederi d'achever la construction d'une maison alors qu'il avait un contrat de location de terre valide et une autorisation de bâtir en bonne et due forme. Des recours introduits auprès du Gouverneur de région et du Ministre de l'Intérieur restèrent lettre morte.

<sup>(141)</sup> Journal «La Dépêche Africaine du 24 Septembre 1993".



«Une fois de plus, le gouvernement de la République condamne avec la dernière énergie toutes ces pratiques honteuses et dégradantes destinées à créer la panique et l'insécurité pour justifier le maintien de la dictature dans notre pays»<sup>(142)</sup>.

Curieusement, quelques temps après, le même Maître Gérard Kamanda wa Kamanda, devenu Ministre du gouvernement Kengo contesta la nationalité zaïroise des Banyamulenge et leur existence au Sud-Kivu. Il réitéra la même déclaration au sommet de l'OUA des Ministres des Affaires Etrangères à Tripoli les 26 et 27 Février 1997. Amnésie ou opportunisme politique? Il ne savait pas qu'un mois plus tard, exactement les 26 et 27 Mars, il se retrouverait à Lomé, en présence des Secrétaires Généraux de l'ONU et de l'OUA, avec le représentant des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre, Docteur Karaha Bizima de l'ethnie Banyamulenge<sup>(143)</sup>.

Faudrait-il encore d'autres preuves pour convaincre Monsieur Kamanda de l'existence des Banyamulenge et de leur appartenance réelle à la nation zaïroise? Le cas Kamanda témoigne à suffisance de l'incohérence et de l'instabilité dans la gestion du patrimoine humain, ainsi que l'irresponsabilité et l'incapacité, des autorités zaïroises, dans la prévention et la résolution des conflits.

### c) Des expulsions du Zaïre et enrôlement dans l'A.P.R.

Dès expulsions honteuses, des perquisitions illégales, des arrestations arbitraires, des traitements inhumains et dégradants devinrent des mets quotidiens de Banyamulenge habitant les zones de Fizi et d'Uvira.

Le seul membre de l'Assemblée Régionale (Député provincial) de l'ethnie Banyamulenge et trois cent cinquante jeunes finalistes des humanités furent expulsés vers le Rwanda. Cinq cents autres jeunes, venus à Uvira pour présenter la session d'examens d'Etat, échappèrent à l'expulsion

(142)Journal «Le Potentiel n°364. Le compte-rendu est celui du Gouvernement Tshisekedi au moment où le Groupe UDI/URD était dans l'opposition radicale.

(143)Conférence Extraordinaire de l'O.U.A. à Lomé. L'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) était invitée et représentée par Messieurs Karaha et Kakudji. Le Gouvernement du Zaïre est représenté par Messieurs Boboliko et Kamanda wa Kamanda.

grâce à l'intervention de la Gendarmerie, à qui ces jeunes avaient payé cinq mille dollars. Les activistes du "Power" perquisitionnèrent les habitations des Banyamulenge habitant la ville d'Uvira. Beaucoup de jeunes et enseignants furent expulsés du Zaïre.

Toutes ces expulsions violaient manifestement l'article 26 alinéa 1er de l'Acte Constitutionnel de la Transition qui dispose qu'"aucun zaïrois ne peut être expulsé du territoire de la République". Ceux qui n'ont pas été expulsés furent arrêtés et soumis à des traitements inhumains et dégradants<sup>(144)</sup>.

Des jeunes étudiants et enseignants et même des directeurs d'écoles expulsés au Rwanda s'enrôlèrent dans l'A.P.R., branche armée du Mouvement de Libération qui combattait les injustices, l'exclusion et la persécution, fléaux dont les Banyamulenge étaient victimes au Zaïre. Ils reçurent une formation militaire solide.

Quand l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) est créée, ses premiers combattants sont recrutés parmi ces jeunes expulsés du Zaïre. La libération du Zaïre était une nécessité primordiale pour deux raisons majeures : rétablir des institutions démocratiques et stabiliser la région des grands lacs qui risquait de s'embraser.

A Uvira, le mal y est profond. Les églises sont également rongées. Dans une assemblée chrétienne réunissant trente mille fidèles à Kasenga, le Commissaire de Zone d'Uvira, invité par le Pasteur Kavuye, traita les Banyamulenge **des serpents envahisseurs, espions de Kigali et de Bujumbura. Il demanda, publiquement, aux autres ethnies du Sud-Kivu de se débarrasser de ces "serpents vénimeux".**

(144) - Le membre de l'Assemblée régionale du Sud-Kivu, Mr Dugu wa Mulenge fut expulsé au Rwanda. Il fut conduit, par des militaires surarmés, à la frontière zaïro-burundaise de Kavimvira.

- Arrestation de six personnes à Uvira le 20 Novembre 1995 pour avoir rédigé un mémorandum adressé au Ministre de l'Intérieur. Il s'agissait de : Rukenuwa (Président de la Communauté de Banyamulenge d'Uvira. Il sera assassiné à Kamanyola, Musafiri, Butoto, Budederi, Rumenge et Müller.

- Arrestation le 09 Janvier 1996 de dix femmes Banyamulenge : Lucie Budederi, Nabgofi Musirimu, Cécile Elodie Natibura, Mutirabura Rukenuwa, Neema Mupenda, Agnès Muzero, Julie Nzabiraba, Nankema Rumenge, Anto Nantore et Zirayi Mudakikwa.

La psychose du génocide des Tutsi au Rwanda et à Masisi par les Hutu était encore fraîche. Tout pouvait arriver. Désolation, consternation et protestation véhémement des Banyamulenge présents dans l'assemblée. Cette protestation valut l'emprisonnement de quatre pasteurs sur ordre du même Commissaire de zone.

Des manifestations publiques dénommées "marches de colère" sont organisées à Uvira, à Bukavu et à Kinshasa. Elles visent l'expulsion des Tutsi du territoire zaïrois.

Les menaces, les voies des faits, les extorsions, les arrestations arbitraires s'en suivirent. Je revois des images horribles d'expulsions des Tutsi de Kinshasa. Des personnes parquées comme des bêtes au beach Ngobila, des pillages de leurs biens et des scènes que je ne voudrais jamais revivre. Je parvins à traverser le fleuve Zaïre. Arrivé à Brazzaville, fatigué, affamé et effrayé, je m'endormis mais je connus un sommeil agité, entrecoupé des visions cauchemardesques des pillages et de guerre. Pourquoi le gouvernement ne se soucie-t-il pas de nous? m'écriai-je en me jetant sur mon lit. Je me demandais pourquoi Dieu ne semblait pas faire attention à tout ce qui se passait. Je me rappelais que "tout concourt aux biens de ceux qui aiment Dieu". Et je m'endormis paisiblement. Je garde aussi de bons souvenirs exceptionnels de ces moments difficiles. Certains frères en Christ, et surtout les prêtres catholiques, ont accompli un travail de titan, témoignage d'un amour parfait, au risque de leur propre vie. Auparavant, à Uvira, dix-sept chefs de localité représentants toute la communauté Banyamulenge des zones de Fizi, Mwenga et Uvira signèrent une lettre commune le 20 Mars 1995. Ils l'adressèrent au Ministre de l'Intérieur. Ils protestèrent contre les traitements inhumains et les expulsions fréquentes dont leur population était victime<sup>(145)</sup>.

<sup>(145)</sup> Les dix-sept chefs des localités sont : 1)Gakoko; 2)Rugema; 3)Kalikera; 4)Mujuri; 5)Kanyamagaja; 6)Sematungo; 7)Magaka; 8)Ngenza; 9)ShangaIII; 10)Masomo; 11)Muhamiriza; 12)Bushaku; 13)Rugazura; 14)Musafiri; 15)Gatoni; 16)Karojo; 17)Maguru.

Le Ministre de la Défense Nationale qui m'avait accordé une audience et à qui la copie de la lettre avait été réservée, répondit à la communauté Banyamulenge par sa lettre n° 1030/0694/CAB/VPDMDNST-AC/03/95 en promettant que des mesures appropriées seraient prises. Aucune amélioration ne fut constatée sur le terrain.

Le silence des autorités locales et provinciales faisaient croire à l'existence des mains invisibles des politiciens originaires du Sud-Kivu, placés dans hautes sphères au sommet de l'Etat. Dans ce climat de haute tension, Rapporteur spécial des Nations Unies chargé d'examiner les droits de l'homme au Zaïre conclut son rapport en ces termes en ce qui concerne Banyamulenge : "Il a été dit au Rapport spécial que les tribus locales étaient entrain de s'armer pour se battre contre les Banyamulenge, ce qui avait contraint ces derniers à faire de même"<sup>(146)</sup>. Le paroxysme fut atteint à l'arrivée des réfugiés rwandais et burundais.

#### d) La présence des réfugiés de 1994

La prise du pouvoir, au Rwanda, par le Front Patriotique Rwandais (FPR) a entraîné la fuite des milliers de réfugiés hutu qui se sont établis dans les régions du Nord et du Sud-Kivu, au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie.

Ces réfugiés poussés comme des moutons par des leaders sans scrupule et pris en otage par des miliciens interahamwe et les ex-FAR se sont fixés dans des camps tout au long de la frontière zaïro-burundo-rwandaise du Tanganyika au Parc des Virunga en passant par les localités d'Uvira, Kawa Kiliba, Rungu, Sange, Luberizi, Kavumu, Minova, Sake, Mugunga, Gona Kibumba, Katala et Rutsuru. Certaines de ces localités se trouvent situées à moins de deux kilomètres des frontières burundaise et rwandaise.

#### Des inquiétudes justifiées ?

Quatre inquiétudes majeures s'emparaient des populations zaïroises à l'arrivée des réfugiés.

1. La peur de la création d'un hutuland sur le territoire zaïrois. La présence massive des Hutu au Kivu aggravait le fameux problème de nationalité. Les réfugiés Hutu risquaient de se mélanger aux Hutu zaïrois, et de là, la création d'un Hutuland il n'y avait qu'un pas. Personne ne croyait au retour volontaire de ces réfugiés qui avaient fui leur pays avec armes, véhicules, vaches, chèvres et moutons.

<sup>(146)</sup>Nations-Unies, Conseil Economique et Social, Rapport n° E/CE. 4/1966/66 du 1er Janvier 1996.

2. Les menaces et les agressions des miliciens et ex-FAR contre les Zaïrois aux apparences tutsi, aux Tutsi zaïrois, l'insécurité et le risque de pillage des populations locales pesaient sur les habitants proches des camps de réfugiés.

3. La crainte des affrontements armés (entre les militaires zaïrois, les militaires de l'ancienne FAR, les miliciens de tous bords, les militaires de l'APR) qui déboucheraient à une guerre entre les différents pays de la région des grands lacs. La paranoïa collective devenait contagieuse dans tous ces pays.

4. L'inquiétude des opérateurs économiques zaïrois, face à l'arrogante prospérité économique affichée par certains réfugiés qui avaient pillé leur pays avant de s'enfuir.

Les choses se compliquèrent davantage pour les Banyamulenge accusés d'avoir aidé «leurs frères tutsi à prendre le pouvoir à Kigali et à chasser les Hutu du Rwanda».

Afin de les expulser au Rwanda, les Interahamwe, l'ancienne FAR et la milice de Nyagoma s'associèrent aux milices zaïroises Grassabi et Power. La "région devint une poudrière, un volcan prêt à exploser" selon le rapport de la Commission Vangu<sup>(147)</sup>.

La formation para-militaire et la distribution des armes de guerres aux civils Babembe commencèrent dans la riche forêt de Kitibingi. On dénombrait 36 (trente six) armes dans la seule collectivité d'Itombwe, armes remises à la seule ethnie de Babembe. L'objectif est facile à imaginer. D'autres collectivités reçurent également des armes.

Les Banyamulenge sont des guerriers. Les tribus voisines ne l'ignorent pas. Il n'aurait pas été facile de les expulser au Rwanda sans qu'il y ait eu une réaction de leur part. Une préparation minutieuse devait être faite pour contrer cette éventuelle réaction.

<sup>(147)</sup> La Commission dite «Commission Vangu» est chargée par le Haut Conseil de la République - Parlement de Transition, d'étudier les problèmes posés par la présence des réfugiés au Nord et au Sud-Kivu. Elle était présidée par Mr Vangu.

Le tableau ci-après donne les noms des détenteurs d'armes, leur localité et les numéros de leurs armes<sup>(148)</sup>. Des questions demeurent. Qui avait acheté ces armes? Qui les a distribuées?

Groupement	Nom du détenteur d'arme	Localité	N° d'armes	Fabri-cation
Basimukindji I	Kisale Wilondja	Miki	7128029	URSS
	Kachima Bilubi	Mikebenge	A 22457	«
	Azangya Mwebali	Kipupu	8634334	«
	Nondo Tangania	Kalingi	H 09353	«
	Kinenga Kalamu	Mikenge	-	«
	Basiungoma Buk.	Tukungu	A 03141	«
	Mukeninga Mul.	Kiseke	H 14657	«
	Bililwa Itaho	Lweba	8718069	«
	Talukengwa Masi.	Batende	A 20603	«
	Mwetaminwa	Kizimamba	AB704217	«
	Kundukilo	Kaboke	Y1313432	«
	Tabu Tusambala	Kisambi	152	Brésil
	Mutiki Bitolwa	Miki	T15475	URSS
	Umibi Mweko	Kiasebu	55968	«
Amininjo Mupipi	Kisenge	AS7Q4S17	«	
	Kasenge	A019900	«	
	Kasenge	A4S718263	«	
	Kasenge	-	«	
	Kitabu Kwingi	Mikenge	-	«
Basimukindji II	Abongya Malong.	Bichaka	199212	URSS
	Usinawake Lwik.	Nanjale	-	«
	M'mkoba Itongw.	Bebemba	87C267	«
	Mbilechi Isangye	Miala	Vendue ?	«
	Malembe Ecyoci	Lukuku	722290	«
Basimunyaka	Nunu Itabilo	Kabandja	-	URSS
	Marcel Nganwa	Kipombo	T00690	«
	Atubaka Neli	Kabilukwa	-	«
Basimwenda	Lisase Ubambe	Kanenge	31560	URSS
	Mukambibwa Tu.	Kasolelo	13432	«
	Lweso Itandu	Tulambo	-	Locale
	Abwe Lusambya	Malanda	-	URSS
		Kanenge	-	«

<sup>(148)</sup> Source : Rapport confidentiel du Commissaire de zone résident à Tulambo.

	Muchwale Msasha Petro	Malembak Kanenge		«
Basimwenda	Ngoma Kabun. secha Kogokolo	Manja Itambi	P06546 L01431	URSS «
Basimukuma	M'mema Masam.	Luiano	U332S	URSS

### La paranoïa collective

Le 05 Août 1996, le Gouverneur de Région du Sud-Kivu effectua une visite imprévue à Minembwe, localité située dans les hauts plateaux et habitée presque exclusivement par les Banyamulenge. Il se fit accompagner, dans sa délégation de Mr Nyangoma, président du FDD-CNDD et des autorités zaïroises régionales et des militaires du SARM, de la Garde Civile, de la Gendarmerie. Mr Nyangoma, y était présenté comme responsable du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR).

Par inadvertance, en présence de quelques Banyamulenge, dans un village des Babembe où le Gouverneur tenait un meeting populaire, Mr Nyangoma y fut présenté sous sa propre identité. Des rumeurs selon lesquelles le Président du FDD venait installer à Minembwe un centre d'entraînement de sa milice, associée aux ex-FAR, Grassabi et Power, encadrés par les experts français, circulaient dans tous les villages<sup>(149)</sup>.

Le génocide des Banyamulenge était effectivement préparé. La date de son exécution avait été fixée au 15 Septembre 1996. Les documents saisis à Tulambo par les combattants de l'AFDL l'attestent. La création des milices, leur association aux ex-FAR, responsables du génocide rwandais, leur armement et la visite imprévue de Nyangoma sont des signes qui ne trompent pas.

(149) Le Gouverneur Kyemba wa Lumona a effectué une visite à Minembwe le 05 Août 1996 dans la zone de Fizi. Les Français sont soupçonnés d'avoir entraîné les génocidaires des Tutsi au Rwanda et de vouloir perpétrer les mêmes forfaits au Zaïre.

Les postes militaires de Bijombo, de Kanihura, de Kipupu, de Tulambo d'Itara et de Minembwe furent renforcés, en effectifs et en armement après la visite du Gouverneur de Région à Minembwe. Ces militaires zaïrois devraient-ils s'associer aux ex-FAR et aux miliciens pour exécuter la salle besogne?

Les déclarations du Chef d'Etat-Major Général des FAZ semblent le confirmer. Il déclara que les montagnes d'Itombwe et tout ce qui s'y trouvait, allaient être rasées. Cinq jours après ces déclarations faites à Goma, deux localités de Mizinga et de Kajoka dans la collectivité sectorielle de Ngandja habitées par les Banyamulenge furent effectivement rasées par les Babeinbe armés.

Plus de deux cent-vingts personnes périrent. Aucune réaction des autorités politico-administratives. Ce fut le prélude de l'apocalypse qui allait se passer. Deux mois après la visite du Gouverneur, son vice-gouverneur donna un ultimatum de six jours aux Banyamulenge (population estimée à 400.000 âmes) de quitter, sans condition, le Zaïre et de s'exiler au Rwanda<sup>(150)</sup>.

Dans les six jours donc, les Banyamulenge ne seraient plus des Zaïrois. Mais ils ne seraient pas de Burundais et de Rwandais non plus. Qui allaient-ils devenir? Accepteraient-ils de devenir apatrides? Deux possibilités s'offraient à eux :

- 1°- Accepter le fait, et devenir apatrides, vivre dans cet état ou mourir;
- 2°- Refuser et résister afin de changer le cours de l'histoire.

La situation me rappela la célèbre phrase de Hamlet : "Etre ou ne pas être, telle est la question. Je ne sais pas s'il est plus noble pour l'esprit de tolérer les flèches et les projectiles d'une nature atroce ou de prendre des armes contre une mer de peines en m'opposant à elles, d'y mettre fin".

Revenons aux réfugiés rwandais et burundais. "Les miliciens hutus, les généraux extrémistes qui ont précipité leur pays dans un bain de sang, il y a

(150) L'ultimatum du 09 Octobre 1996 a été fait par le Vice-Gouverneur de la région du Sud-Kivu, Mr Lwabandji. Il sera suspendu par le Gouvernement Kengo. Peut-on en déduire que le génocide était préparé par les autorités régionales? Le chef d'Etat major général était Mr ELUKI.

à peine deux ans, préparent leur revanche. Ils se fichent bien de savoir combien des leurs mourront sur les routes de l'exode<sup>(151)</sup>.

L'asile et l'aide logistique qu'offrait le gouvernement zaïrois aux réfugiés et particulièrement aux ex-FAR et aux miliciens donnaient de l'inquiétude au nouveau gouvernement rwandais.

Les ex-FAR contrôlaient les camps des réfugiés et la fameuse "Radio Mille Collines" continuait à émettre à partir de Bukavu où le Président intérimaire Sindikubwabo était gracieusement logé à la résidence officielle du gouverneur Kyembwa.

Le Front Patriotique Rwandais était convaincu que le gouvernement zaïrois armait et entretenait des milices et des forces ayant servi sous la dictature du feu Habyarimana.

Cette conviction était davantage renforcée par les nombreux rapports des organisations humanitaires et des droits de l'homme. L'un établi par Human Rights Watch a mis en cause la responsabilité du Zaïre, de la France et de l'Afrique du Sud. Et l'autre, de l'Amnesty International décrit la filière du transport des armes et des munitions à partir de l'Albanie jusqu'à l'aéroport de Goma<sup>(152)</sup>.

Des irréductibles ex-FAR à qui l'on a endossé l'uniforme de l'armée zaïroise se battent, désespérément, aux côtés des mercenaires blancs et avec l'espoir que Mobutu les aidera à revenir anéantir le petit Rwanda<sup>(153)</sup>.

Le Burundi voisin était régulièrement attaqué à partir de sa province Nord, Cibitoke, frontalière du Zaïre, par la rébellion de Nyangoma. Les attaques du FDD-CNDD partent de la plaine de Ruzizi pourtant occupée, depuis 1984, par des commandos bérets verts de l'armée zaïroise. Des informations crédibles faisaient état des entraînements militaires des miliciens dans la plaine de Ruzizi. "La ville zaïroise d'Uvira abritait l'état-major de la rébellion armée des Bahutu burundais"<sup>(154)</sup>.

<sup>(151)</sup> ZYAD L., Jeune Afrique n° 1870, Novembre 1996.

<sup>(152)</sup> La Tempête des Tropiques du 31/05/1995

<sup>(153)</sup> Nouvelle Relève n° 336 du 14 au 28 Février 1997.

<sup>(154)</sup> Andriamirado S., Jeune Afrique n° 1870 du 06 au 12 Novembre 1996.

Nyangoma avait aussi un émetteur radio "Rutomora Ngingo". Il était installé à Uvira (Kasenga) à l'église protestante et menaçait la paix et l'intégrité territoriale par la diffusion de ses émissions appelant à la haine, à la violence et à la guerre civile.

La complicité des dirigeants zaïrois était évidente dans cette guerre qui menaçait d'embraser tous les pays de la région des grands lacs.

Comment, dès lors, ne pas comprendre l'inquiétude des gouvernements rwandais et burundais devant cette complicité affichée par les autorités zaïroises de vouloir aider les milices et les ex-FAR à reconquérir le pouvoir par la force à partir du territoire zaïrois?

Le rapatriement de ces réfugiés ou, à défaut, leur éloignement de la frontière rwandaise devenait une de leurs priorités.

Le gouvernement zaïrois démentait publiquement toutes ces accusations des pays voisins et pointait d'un doigt accusateur le Rwanda, l'Uganda et le Burundi de vouloir destabiliser le grand Zaïre. Le Rwanda était, en particulier, durement traité. Il aurait des visées expansionnistes, et voudrait remettre en cause des frontières héritées de la colonisation.

Le Zaïre estimait donc que son intégrité territoriale était menacée par la coalition des Forces armées de ces trois pays aidés par les pays anglophones. Le Zaïre est le second pays francophone au monde après la France. D'aucuns pensent que l'intervention française dans la politique intérieure du Zaïre, souvent dénoncée par l'opposition radicale zaïroise, vise à remettre en selle Mr Mobutu, pour continuer à l'utiliser comme un important relais d'une stratégie destinée à consolider les assises de la francophonie.

Le soutien du Rwanda, du Burundi et, surtout, de l'Ouganda à la rébellion zaïroise qui combat le pouvoir dictatorial de Mobutu est interprété par la France, comme un moyen de l'impérialisme américain pour basculer le grand Zaïre dans le camp des pays anglophones.

S'agirait-il donc d'une guerre entre les puissances anglophones et francophones? L'attaque de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Kinshasa par des jeunes, apparemment encadrés par le pouvoir en place soutenu par la France, est un signe révélateur.

Sur les antennes de la radio BBC, un ancien Ministre des Affaires Etrangères du Zaïre, Mr Kititwa, déclarait que les paysans banyamulenge de

l'Itombwe n'étaient pas capables de manier des armes de guerre et de combattre la "grande armée zaïroise". Où pouvaient-ils trouver des armes?

La destabilisation du Zaïre, conclut-il, est l'oeuvre des puissances anglophones qui soutiennent les Tutsi.

S'agissant des armes et leur maniement, il ne faut pas avoir une mémoire courte. La résistance farouche de la rébellion muléliste dirigée par Marandura, Soumialot, Ndalo et Laurent Désiré Kabila inquiétait l'Armée Nationale Congolaise (ANC), c'est alors que les officiers militaires supérieures décidèrent d'enrôler, au sein de l'ANC, des jeunes gens civiles, afin de les aider à combattre la rébellion. Des armes de guerre furent distribuées à ces jeunes recrues.

L'arrivée du Général Tshinyama à Minembwe consacra ce principe. Ses lieutenants venaient d'essayer une défaite militaire à Lulenge.

Récupéré par des bouviers Banyamulenge, le Général ordonna à ses colonels, Molula, Kaniki et Ngongo, la distribution généralisée des armes aux jeunes appelés "guerriers". A ces armes s'ajoutèrent celles achetées aux militaires zaïrois et aux réfugiés.

Dès l'arrivée des réfugiés rwandais, parmi lesquels les soldats des ex-FAR, le trafic d'armes s'intensifia. En effet impayés depuis plusieurs mois, des officiers des FAZ étaient devenus des marchands d'armes. Les entrepôts militaires de Fizi et d'Uvira étaient vidés.

L'arrestation et la condamnation à mort de certains d'entre eux, en Février 1997, par le Conseil de Guerre, pour trahison et vente illégale d'armes prouvent à suffisance l'existence florissante du marché.

Auparavant, en 1993, un ancien préfet de la Préfecture de Cyangugu, Mr Kagimbingo André, aujourd'hui pensionné, aurait distribué des armes aux Bafulero de la collectivité Nyamugila et aux miliciens burundais après la mort du président Ndadaye.

Toutefois, des interrogations persistent. Ces armes auraient-elles suffi pour mener la présente guerre de libération du Zaïre? Quel aurait été le rôle réel joué par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda? L'histoire nous le dira.

En attendant, contentons-nous de la réponse du vice-président du Rwanda : "Nous n'avons pas directement été mêlé à ce qui s'est passé au Zaïre . Mais le Rwanda a été affecté par le fait que les Banyamulenge

avaient été persécutés parcequ'ils avaient des origines au Rwanda, et déplacés vers notre pays. Ce qui ne pouvait pas nous laisser indifférents.

Les Banyamulenge ont des droits comme des citoyens zaïrois. Leur sort nous intéressait donc mais nous connaissons nos limites, nos frontières. Certains d'entre eux ont vécu au Rwanda, ont lutté dans notre armée. Lorsque les problèmes ont commencé, nous savions que ces gens qui avaient eu un entraînement militaire au Rwanda, allaient vouloir rentrer chez eux pour protéger les leurs. Moralement, comme combattant de la liberté, moi-même comment aurais-je pu les en empêcher?<sup>(155)</sup>.

Aux premières interrogations ci-dessus s'ajoutent d'autres notamment "Les Banyamulenge, anciens du FPR, seraient-ils partis au Zaïre avec ou sans armes? Auraient-ils bénéficié de l'assistance ou de la complicité du pays hôte? Quel a été le rôle de l'APR, de l'Uganda et du Burundi dans la guerre de libération du Zaïre ? L'histoire nous le dira. Mais il est évident que la contribution de ces trois pays est déterminante dans la guerre de libération

(155) La Nouvelle Relève n° 336 du 14 au 28 Février 1997. Point de vue du Vice-Président Paul Kagame